



Éthique et professionnalisme



Introduction

Le module PÉRP 2021 porte sur l'éthique et le professionnalisme. Il donnera l'occasion aux ergothérapeutes de revoir les documents actuels de l'Ordre sur l'exercice de la profession et de mieux comprendre les concepts liés à l'éthique et au professionnalisme pour fournir de meilleurs services, quel que soit le stade de leur carrière.

Vous trouverez des exemples d'entraînement et des exercices de pratique réflexive un peu partout dans le module pour appuyer votre apprentissage et vous aider à appliquer une pensée critique au sujet traité. Vous devez répondre aux questions de chaque scénario. Ces exercices ne sont pas corrigés. Les scénarios présentés dans le module s'appliquent à des situations qui surviennent lorsque vous travaillez avec des clients, de l'étape de l'acheminement jusqu'à la cessation des services. Les scénarios sont également pertinents pour les situations non cliniques.

Une fois que vous aurez achevé le module PÉRP, y compris les questions des six exercices de pratique réflexive, le statut dans la boîte du module sur la page d'accueil de MyQA indiquera que le tout est terminé avec un point vert. Nous vous rappelons que le module PÉRP doit être terminé au plus tard le 31 octobre 2021. Les besoins d'apprentissage qui sont identifiés en faisant le module peuvent être intégrés dans votre plan de perfectionnement professionnel.

Objectifs d'apprentissage

Une fois que vous aurez achevé ce module PÉRP, vous pourrez :

1. **Reconnaître** vos valeurs, mœurs et préjugés personnels ainsi que les valeurs et expériences de vos clients, et comment ils influent sur la prise de décisions cliniques.
2. **Expliquer** les valeurs et principes d'une pratique éthique et comment ils vous permettent de combler vos obligations professionnelles lorsque vous fournissez des soins axés sur le client.
3. **Participer** activement à un processus de prise de décisions compétentes dans le cadre de votre pratique.
4. **Appliquer** les ressources de l'Ordre pour appuyer la prise de décisions éthiques dans le cadre de votre pratique.



Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 2 |
| Objectifs d'apprentissage | 2 |
| Renseignements généraux..... | 4 |
| Éthique | 6 |
| Professionalisme | 7 |
| Valeurs et principes | 10 |
| Principes d'une pratique éthique | 12 |
| Exercice de pratique réflexive – Scénario 1..... | 18 |
| Exercice de pratique réflexive – Scénario 2..... | 29 |
| Problèmes éthiques dans l'exercice de la profession..... | 34 |
| Exercice de pratique réflexive – Scénario 3..... | 36 |
| Exercice de pratique réflexive – Scénario 4..... | 41 |
| Consentement éclairé..... | 48 |
| Exercice de pratique réflexive – Scénario 5..... | 49 |
| Exercice de pratique réflexive – Scénario 6..... | 56 |
| Conclusion..... | 61 |
| Références/ressources de l'Ordre | 62 |
| Autres références/ressources..... | 63 |



Renseignements généraux

En tant que professionnel de la santé réglementé, l'ergothérapeute doit reconnaître un problème d'éthique dès qu'il apparaît. Il doit également savoir comment le résoudre tout en respectant ses normes d'exercice et le comportement auquel on s'attend d'un professionnel. À titre de fournisseur de soins de santé, l'ergothérapeute assume de nombreuses responsabilités.

Ces responsabilités visent chaque ergothérapeute individuellement et collectivement dans le cadre de sa profession. Elles sont précisées dans les lois provinciales, comme la *Loi de 1991 sur les ergothérapeutes*, qui permet à ceux-ci d'autoréglementer leur profession. Les attentes en matière d'éthique pour la profession sont décrites dans le [Code de déontologie](#) et [Les compétences essentielles à la pratique pour les ergothérapeutes au Canada](#) publiés par l'Ordre. Elles sont également précisées dans les documents sur les normes d'exercice.

Des problèmes éthiques imprévus peuvent survenir en tout temps. Il est donc important que tous les ergothérapeutes connaissent bien les valeurs fondamentales de la profession et les respectent en appliquant leurs principes dans leurs tâches quotidiennes. En évaluant, analysant et interprétant l'information de façon systématique, les ergothérapeutes peuvent faire une meilleure introspection et adopter un processus décisionnel qui leur permettra de résoudre les problèmes éthiques.

Les ergothérapeutes doivent réfléchir à ce que les attentes en matière d'éthique signifient dans leur vie de tous les jours et dans leur engagement à bien exercer leur profession. La pratique réflexive est essentielle pour veiller à ce que les ergothérapeutes maintiennent et fassent la promotion du respect et de la confiance nécessaires pour atteindre le but commun de faciliter la participation significative des clients dans leur milieu.

Le professionnalisme combine plusieurs qualités liées aux habiletés, à la compétence et à la conduite d'un particulier. Un professionnel possède des connaissances spécialisées dans son domaine ainsi que d'autres traits et comportements importants, notamment l'honnêteté, la justice et le respect. Tout professionnel devrait être fier de son travail et aspirer à être un modèle positif. Le maintien de l'éthique est considéré comme un des piliers fondamentaux du professionnalisme.

Ressources de l'Ordre pour appuyer la prise de décisions éthiques

Certaines situations peuvent nécessiter une prise de décisions judicieuses et réfléchies. Ces décisions visent souvent un problème d'éthique qui rend l'ergothérapeute



inconfortable ou hésitant. Pouvoir identifier et comprendre ces sentiments est généralement le premier pas vers une prise de décisions compétente. Même si la situation ne rend pas l'ergothérapeute inconfortable, il est important d'y réfléchir pour déterminer si les principes d'une pratique éthique sont bien respectés. Ceci permet aux professionnels d'agir de manière compétente et réfléchie en :

- connaissant leurs forces et leurs faiblesses;
- connaissant les normes, lignes directrices et règles en vigueur ainsi que les valeurs qui les soutiennent;
- faisant de bons choix consciemment et délibérément;
- pouvant expliquer pourquoi ils ont choisi une certaine façon de procéder.

L'Ordre a fourni aux membres [un cadre décisionne](#) qui peut être utilisé pour les aider à prendre des décisions qui reflètent une pratique responsable et raisonnée. On encourage les ergothérapeutes à se servir de ce cadre pour les aider à prendre des décisions dans des situations complexes liées à l'éthique.

La démarche en 4 étapes de la prise de décision réfléchie est un outil de référence rapide qui définit les principales étapes du cadre décisionnel. Il est conçu pour aider les ergothérapeutes à prendre des décisions professionnelles.

Le cadre décisionnel repose sur les valeurs fondamentales du respect et de la confiance en tenant compte des principes clés de l'exercice de l'ergothérapie dans une situation donnée. Ces concepts et les principes clés sont définis dans le [Code de déontologie](#) de l'Ordre.

Lorsqu'il faut prendre une décision qui est liée à un problème d'éthique difficile, il est important de savoir comment identifier et appliquer ces principes. Plusieurs facteurs influent sur la décision finale. Ces facteurs peuvent comprendre les besoins du client, l'éthique professionnelle, les normes de la profession, la loi, les lignes directrices, les politiques, la compétence du thérapeute, le milieu de travail et le système de santé dans son ensemble. En restant centré sur les principes clés, il est plus facile d'organiser le processus et de s'assurer que le résultat est une *pratique d'ergothérapie axée sur des principes*.

Les normes définissent le niveau des attentes en matière de rendement – un consensus de la profession – qui forment la base de la pratique et assurent une compétence permanente. Les normes professionnelles des ergothérapeutes sont énoncées dans plusieurs documents, y compris les [Normes d'évaluation](#), les [Normes de consentement](#), les [Normes sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts](#) et les



Normes sur les limites professionnelles. De plus, dans certains cas, le « consensus de la profession » peut être tacite et représenter un ensemble d'attentes et de comportements qui sont socialisés dans le cadre de programmes de formation, de recherches et de publications professionnelles, ainsi que d'interactions formelles et informelles entre les professionnels et avec l'Ordre. Ceci ne les rend pas moins réels et ils continuent d'être un élément important des principes d'éthique et de la conduite professionnelle que tous les ergothérapeutes doivent respecter.

Ensemble, le code de déontologie, les compétences essentielles, les normes d'exercice, les lignes directrices et le cadre réglementaire de l'Ordre pour ses programmes d'inscription, d'assurance de la qualité et d'enquêtes et règlements sont la pierre angulaire qui aide les ergothérapeutes à satisfaire les exigences de leur profession.

Éthique

L'**éthique** est un domaine de la philosophie que l'on appelle aussi la « philosophie morale ». Il sous-entend une pensée et une prise de décisions qui se fondent sur ce qui est correct ou incorrect, bon ou mauvais. Les actions et interactions humaines quotidiennes impliquent une certaine éthique parce qu'il existe des attentes concernant notre comportement envers d'autres personnes et le monde dans lequel nous vivons.

Nous sommes entourés de comportements éthiques et les acceptons souvent comme allant de soi. De bons comportements sont essentiels au bon fonctionnement de la société. Lorsque nous observons un comportement non éthique, nous le remarquons parce qu'il est imprévu.

Ces attentes visent un but global – la promotion de ce qui est bon chaque fois qu'une décision est prise concernant le choix d'une action. Le concept du « bon » repose sur ce qui fait de notre monde un meilleur endroit pour vivre avec d'autres personnes. Ce que nous estimons comme étant bon est lié à des valeurs – les nôtres, celles des autres et celles de la société.

Bien que nous soyons tous responsables de nos actions, nos attentes vis-à-vis chacun dépendent du rôle que nous remplissons, de nos relations avec les autres et du niveau de développement moral que nous attendons de nous-même et des autres. Certains rôles sont liés à un plus grand pouvoir et à plus de devoirs, de privilèges et de responsabilités. Nous attendons plus en matière d'éthique des gens qui ont plus de pouvoir parce qu'ils ont beaucoup d'influence et que leurs actions ont un plus grand impact sur les autres et la société.



Les professionnels de la santé ont des pouvoirs et des privilèges additionnels comparativement à d'autres membres de la société. En tant qu'ergothérapeute, vous avez accès à de l'information et à des histoires privées et confidentielles au sujet de personnes qui peuvent être vulnérables. De plus, l'évaluation d'un ergothérapeute peut grandement affecter le dossier d'un client. Par exemple, les résultats d'une évaluation peuvent entraîner la perte du permis de conduire du client ou influencer sur le règlement offert par une assurance. Et même sans des répercussions aussi graves, la pratique d'un ergothérapeute peut affecter profondément la vie d'autres personnes.

En plus de maintenir les normes de sa profession, l'ergothérapeute doit posséder une humilité culturelle¹ et connaître ses propres préjugés et attentes. Il doit également savoir quelle est la bonne action ou l'action correcte et la préférer à une action qui est plus facile, simple, rapide ou lucrative.

Professionalisme

Le **professionalisme** est généralement associé à la conformité à un ensemble de normes ou à un code de conduite qui caractérisent une pratique acceptée dans un secteur d'activité particulier. Bien qu'il soit habituellement reconnu que le professionnalisme est important, il n'existe pas une définition unique de ce mot.

Par exemple, une étude universitaire a examiné les différents éléments associés au professionnalisme et identifié plusieurs thèmes et sous-thèmes :²

- adhésion à des principes d'une pratique éthique (honnêteté, intégrité, confidentialité, etc.);
- interactions efficaces avec les clients et les autres personnes qui importent aux clients (courtoisie, empathie, respect, etc.);
- interactions efficaces avec d'autres membres du système de santé (travail d'équipe, patience, maintien de limites professionnelles, etc.);
- fiabilité (responsabilisation, ponctualité, organisation, etc.);

¹ Agner, Joy MS, MA, OTR/L. Moving from Cultural Competence to Cultural Humility in Occupational Therapy: A Paradigm Shift. *The American Journal of Occupational Therapy*, juillet/août 2020, vol. 74, n° 4.

² Wilkinson, Tim J., Winnie B. Wade et L. Doug Knock. A Blueprint to Assess Professionalism: Results of a Systematic Review, *Academic Medicine*, mai 2009, 84 (5) 551-558.



- engagement à maintenir et à améliorer continuellement sa compétence (apprentissage tout au long de la carrière, rétroaction, réflexion, etc.).

D'autres aspects importants du professionnalisme comprennent le maintien d'interactions transparentes, la promotion de lieux de travail sécuritaires et la tenue en compte de circonstances personnelles (comme une conscience de soi). La conformité aux exigences réglementaires est également une norme de professionnalisme (comme par exemples: maintenir à jour sa membricité professionnelle; satisfaire les exigences annuelles du programme d'assurance de la qualité; se souscrire à une assurance responsabilité professionnelle appropriée).

Diversité, équité et inclusion

L'**équité** vise généralement la promotion de procédures et de processus ainsi que l'attribution de ressources de manière juste et équitable. Dans le contexte des soins de santé, la **diversité** met l'accent sur la compréhension des antécédents des gens, comme les ergothérapeutes et les clients qu'ils desservent (notamment la culture, le sexe, l'orientation et l'identité sexuelles, les croyances religieuses, le statut socio-économique, etc.). L'inclusion est associée à la promotion d'une culture d'appartenance en aidant respectivement les ergothérapeutes et leurs clients à fournir et recevoir des soins de qualité. L'inclusion sous-entend également la favorisation d'une équipe de soins de santé diversifiée pour le traitement des clients. La diversité, l'équité et l'inclusion sont des aspects très importants des soins de santé puisqu'ils peuvent affecter directement la santé future des clients et la qualité de leur vie.

Plusieurs organismes et établissements ont adopté des initiatives qui portent sur certains aspects de la diversité, de l'équité et de l'inclusion en mettant l'accent sur le fait que tout le monde, quel que soit leur niveau, doit œuvrer pour développer leurs capacités d'accepter les différences et de créer des milieux qui sont accueillants, équitables et inclusifs pour fournir des services efficaces et pertinents. Qu'il s'agisse d'une collaboration avec des collègues, de la prestation de services à des clients ou d'interactions avec la communauté dans son ensemble, les gens doivent développer leur humilité culturelle pour acquérir la compréhension, les connaissances et les habiletés liées à la diversité, l'équité et l'inclusion qui leur permettront de réaliser leur ouvrage efficacement.

Exercer sa profession d'une manière culturellement sécuritaire comprend ce qui suit :

- Comprendre ses propres préjugés, stéréotypes et partis pris ainsi que ses sentiments de supériorité et d'infériorité subconscients



- Comprendre et apprécier l'identité sociale, la culture et le point de vue des autres ainsi que leurs préjugés et sentiments de supériorité et d'infériorité subconscients
- Comprendre les différentes formes de privilège et d'oppression et comment elles affectent les expériences des gens et leur accès au pouvoir, aux ressources et aux possibilités de la société
- Être capable de participer à un dialogue sur la diversité, l'équité et l'inclusion, et de s'adapter à différents styles culturels; la sécurité culturelle est généralement reconnue comme un processus d'apprentissage continu qui se développe par stade en se servant des connaissances et expériences acquises.

Pratiques dans le milieu du travail

Les ergothérapeutes peuvent avoir différents rôles et titres, comme employé, employeur, collègue ou pair, superviseur ou chef de la pratique. Quel que soit leur rôle, les ergothérapeutes ont tous la même responsabilité de respecter les normes d'exercice et de se comporter de façon professionnelle et éthique afin de contribuer à la sécurité de leur milieu de travail. Les ergothérapeutes doivent obtenir une formation, une éducation et de l'information sur la sécurité dans le milieu de travail pour combler toutes leurs responsabilités professionnelles.

Conscience de soi

Un élément clé du professionnalisme est de posséder une bonne conscience de soi (c'est-à-dire bien se connaître) pour identifier, en tant que professionnel, si on performe à la capacité requise du travail qui est attendu de nous. Les ergothérapeutes doivent gérer leur santé et comprendre quand leur état peut affecter leur rôle et les services qu'ils fournissent. Traiter des situations personnelles de façon professionnelle pourrait, entre autres, nécessiter la prise de congé, certaines adaptations spéciales ou des discussions avec d'autres personnes pour s'assurer que le rendement envers le client ne soit affecté. Si un ergothérapeute doit s'absenter du travail, on s'attend à ce qu'il prenne des mesures pour minimiser l'impact de son absence sur les clients et collègues et pour veiller à ce que toute transition des tâches et des soins se fasse sans accroc. Ces responsabilités sont un élément important des compétences essentielles dans l'exercice de la profession.

Services virtuels

Une situation comme une pandémie augmente le besoin pour les ergothérapeutes de modifier leur processus de prise de décisions cliniques dans le cadre de la prestation de services. Par exemple lorsqu'ils déterminent s'ils devraient fournir des services en



personne ou virtuellement, ils doivent tenir compte de plusieurs choses, notamment les risques pour le client et eux-mêmes, la nature de la relation client-thérapeute ainsi que la sécurité et la confidentialité du domicile et de la plateforme électronique. Il faut également évaluer l'efficacité de l'intervention fournie virtuellement, spécialement s'il n'y a aucune preuve que ce type d'intervention peut être offerte efficacement en ligne. L'ergothérapeute doit utiliser un processus de prise de décisions pour éclairer son choix et pouvoir le justifier. Pour plus de renseignements sur la prestation de services virtuels, consultez les [Lignes directrices sur les services d'ergothérapie à distance](#).

Pratiques de facturation

Dans certains secteurs, les clients obtiennent des services d'ergothérapie privés ou couverts par une assurance et reçoivent des factures ou copies de facture pour ces services. Le professionnalisme exige que les ergothérapeutes discutent de façon transparente des coûts et ce, avant de fournir les services. Ces coûts doivent être clairement énumérés sur la facture.

Ils doivent toujours être prêts et disposés à discuter ouvertement et honnêtement avec leurs clients des coûts de leurs services.

Valeurs et principes

Une pratique éthique commence avec des valeurs fondamentales qui sont appuyées par des principes. L'Ordre croit que le **respect** et la **confiance** sont des valeurs fondamentales pour une bonne pratique. Le [Code de déontologie](#) est le fondement des obligations éthiques des ergothérapeutes et définit les principes clés qui aident les ergothérapeutes à promouvoir ces valeurs et facilitent la participation significative des clients dans leur milieu.

Les **valeurs** sont les éléments constitutifs éthiques du comportement humain et de l'interaction humaine. Elles sont à la base de tous nos échanges quotidiens – elles façonnent nos perceptions et nos relations avec les autres personnes.

Les valeurs éthiques sont intangibles et invisibles. Elles sont toutefois rendues visibles ou observables par les choix et les actions qui en découlent. Vos valeurs reflètent vos intentions – qui sont également invisibles. On suppose que nos choix révèlent ce que nous croyons être meilleur pour notre milieu et ce qui nous rend meilleur. Nous déployons nos valeurs de bien des façons au cours de notre vie et démontrons notre



éthique. Nous croyons que nos valeurs éthiques – comme le respect et la confiance – sont de bonnes choses dans notre vie.

Les **principes** sont un ensemble de pratiques et de comportement qui nous aident à promouvoir nos valeurs. Il arrive parfois que des principes entrent en contradiction avec d'autres. Suivre un principe peut vous empêcher d'en suivre un autre. Lorsque des valeurs ou des principes se contredisent, un problème d'éthique peut survenir. Le choix d'un principe plutôt qu'un autre dépend, en partie, de la situation. Vous devez tenir compte d'une gamme de facteurs avant de prendre des décisions. Un facteur important est la relation que vous avez avec les autres personnes impliquées. Lorsque la relation est professionnelle ou commerciale, des normes d'éthique différentes s'appliquent. Lorsque cette relation est également d'ordre thérapeutique, les complexités de la situation ainsi que vos responsabilités augmentent. L'ergothérapeute est professionnellement responsable de ses jugements dans le cadre de sa pratique. Vos choix professionnels constituent également vos responsabilités professionnelles.

Exemple d'entraînement 1

Vous n'avez pas encore soumis votre plan de perfectionnement professionnel annuel – un élément obligatoire du programme d'assurance de la qualité de l'Ordre. Vous commencez un congé parental dans trois mois et vous vous demandez si vous devez vraiment soumettre votre plan.

Que devriez-vous faire?

- A. Vous devriez soumettre votre plan de perfectionnement professionnel d'ici la date limite précisée par l'Ordre et continuer à participer aux activités de perfectionnement professionnel jusqu'au début de votre congé.
- B. Vous ne devriez pas soumettre votre plan de perfectionnement professionnel ou poursuivre vos activités de perfectionnement professionnel puisque vous allez bientôt être en congé.
- C. Vous devriez communiquer avec les responsables du programme d'assurance de la qualité de l'Ordre pour voir si vous pourriez être exempté de la soumission du plan de perfectionnement professionnel.

Réponse : A

Les ergothérapeutes sont obligés de satisfaire les exigences annuelles du programme d'assurance de la qualité pour maintenir les connaissances, les habiletés et le jugement



nécessaires pour exercer leur profession de façon compétente, sécuritaire et responsable tout au cours de leur carrière. Même si vous planifiez de prendre un congé bientôt, vous êtes toujours inscrit à l'Ordre et devez donc satisfaire les exigences du programme d'assurance de la qualité. De plus, une pratique bonne et éthique requiert votre engagement à participer à des activités d'apprentissage et à vous améliorer pendant toute la durée de votre inscription à l'Ordre.

Principes d'une pratique éthique

Les ergothérapeutes sont guidés par deux valeurs fondamentales : le respect et la confiance. Ces valeurs sont aussi importantes que les lois, règlements, normes d'exercice de l'Ordre et principes qui gouvernent les ergothérapeutes.

Les valeurs sont liées aux obligations que les ergothérapeutes ont en tant que professionnels autoréglementés à qui le public accorde son respect et sa confiance. De ces deux valeurs fondamentales découlent les **principes d'exercice** que nous devons appliquer pour exercer notre profession.

L'ergothérapeute démontre son RESPECT en appliquant les principes d'une pratique axée sur le client, le respect de l'autonomie, la collaboration et la communication.

Pratique axée sur le client

L'exercice de l'ergothérapie repose sur le principe du maintien d'une pratique axée sur le client – sur ses besoins, ses préférences et ses habiletés, en tenant compte de ses priorités, du soutien auquel il a accès et des ressources disponibles.

Ce principe est démontré lorsque l'ergothérapeute :

- détermine ce qui est important pour son client;
- reconnaît la diversité et l'individualité de son client.

Exemple d'entraînement 2

M. Levitt s'est blessé le dos et est incapable de retourner travailler. À la suite d'une évaluation et de l'élaboration d'un plan de traitement, vous fournissez à M. Levitt dix séances d'ergothérapie pour l'aider à s'adapter à sa blessure et à mieux tolérer des activités en préparation à son retour au travail. Ces séances sont couvertes par l'assurance de M. Levitt. Les symptômes de M. Levitt se sont améliorés pendant le traitement par contre il désire poursuivre le traitement puisqu'il n'est pas encore



retourné au travail. Vous effectuez une nouvelle évaluation et recommandez cinq séances additionnelles. L'assureur refuse cette demande et vous savez que M. Levitt pourrait avoir de la difficulté à payer lui-même pour ces séances.

Que devriez-vous faire?

- A. Au nom de M. Levitt, vous devriez communiquer directement avec sa compagnie d'assurance pour exprimer votre désaccord vis-à-vis leur décision de ne pas payer les cinq séances additionnelles.
- B. Vous devriez cesser immédiatement de traiter M. Levitt et lui fournir un plan de congé (fin d'intervention). Il n'est pas utile de discuter des séances additionnelles recommandées puisque l'assureur ne les paiera pas et que M. Levitt ne peut probablement pas les payer lui-même.
- C. Vous devriez discuter de votre recommandation avec M. Levitt et lui expliquer que les cinq séances additionnelles ne seraient pas couvertes par l'assurance. Vous pourriez lui expliquer pourquoi vous recommandez ces cinq séances additionnelles et l'aviser de vos honoraires.

Réponse : C

Vous devez faire part de vos recommandations à votre client et être transparent en lui expliquant que les cinq séances additionnelles ne sont pas couvertes par son assurance afin de lui permettre de prendre lui-même une décision qui lui convient. Vous devriez discuter avec lui d'autres options, comme celles de contester la décision de l'assureur, obtenir une aide financière publique ou ajuster les buts du traitement pour obtenir les meilleurs résultats possibles avec le nombre de séances qu'il peut se payer.

Respect de l'autonomie

Par le respect de l'autonomie, on s'accorde pour donner une importance et une considération particulière à la personne capable, c'est-à-dire, la personne qui démontre la capacité ou les compétences mentales pour prendre ses propres décisions.

Une fois qu'un client a été avisé des options de traitement disponibles, il a le droit de décider quelle option lui convient le mieux, y compris l'option de ne pas recevoir de traitement. Le respect de l'autonomie est une notion implicite de la pratique axée sur le client.

Ce principe est démontré lorsque l'ergothérapeute :

- reconnaît que son client a le droit de prendre ses propres décisions;



- tient compte de la dignité et de la valeur de chaque personne.

Exemple d'entraînement 3

Vous traitez M^{me} Bhat depuis trois mois à la suite d'une blessure au travail. Son employeur vous appelle pour avoir de l'information sur les progrès du traitement à ce jour. Le dossier de M^{me} Bhat n'indique pas qu'elle a consenti à ce que cette information soit divulguée. Vous aimeriez toutefois parler avec l'employeur car vous croyez que M^{me} Bhat peut retourner au travail.

Que devriez-vous faire?

- A. Vous n'avez pas présentement le consentement de M^{me} Bhat et avisez donc l'employeur que vous ne pouvez pas divulguer de renseignements personnels sur sa santé sans obtenir son consentement préalable. Vous discutez ensuite avec M^{me} Bhat du statut de sa réadaptation, de ses buts et de ses intentions concernant le retour au travail pour vous assurer que tout le monde vise les mêmes résultats.
- B. Vous devriez fournir seulement le minimum de renseignements à l'employeur, comme confirmer que M^{me} Bhat est votre cliente et les dates des séances de thérapie.
- C. Vous devriez fournir un rapport sur les progrès de M^{me} Bhat à l'employeur et conseiller à M^{me} Bhat de discuter directement avec son employeur de son état de santé pour assurer un retour au travail harmonieux.

Réponse : A

Afin de respecter l'autonomie de M^{me} Bhat – si elle n'a pas donné son consentement à la divulgation de ses renseignements personnels à son employeur, vous ne pouvez rien dire à celui-ci. Vous devez obtenir un consentement additionnel pour divulguer de l'information à l'employeur. Il peut exister des situations dans le cadre desquelles la divulgation de renseignements personnels sur la santé d'un client est légalement requise, même sans son consentement, mais ceci n'est pas le cas. Le fait de bien identifier les buts et les intentions de M^{me} Bhat concernant son retour au travail aidera à mieux planifier le reste de sa réadaptation et pourrait aider à obtenir son consentement pour des communications plus transparentes dans l'avenir avec son employeur.



Collaboration et communication

Une communication claire et respectueuse est vitale pour le développement de la relation client-thérapeute. Il s'agit d'une compétence essentielle pour tous les ergothérapeutes qui doivent utiliser un processus de communication permettant à tout le monde de bien se comprendre. Une communication efficace requiert un processus de rétroaction et l'utilisation appropriée d'éléments verbaux, non verbaux et écrits de la communication.

Ce principe est démontré lorsque l'ergothérapeute fonctionne en tant que membre d'une équipe et collabore avec ses clients et d'autres professionnels.

L'ergothérapeute encourage la **CONFIANCE** en appliquant les principes de l'honnêteté, de la justice, de l'obligation de rendre compte et de la transparence. Le maintien de limites professionnelles et la prévention (ou la gestion) des conflits d'intérêts sont également des principes importants pour acquérir et conserver la confiance des clients.

Honnêteté

L'honnêteté est reconnue par la plupart des gens comme le fait de dire la vérité. L'honnêteté est généralement accompagnée d'autres vertus, comme l'intégrité et la franchise. Ceci permet d'assurer que l'honnêteté du thérapeute tient compte des autres principes et des meilleurs intérêts du client.

Justice

La justice est un terme que la plupart des gens comprennent. Être juste et être perçu comme étant juste sont très importants pour établir un climat de confiance et démontrer le respect. La justice réfère souvent au processus de la prestation de services et à l'assurance que ces services sont fournis équitablement à tous.

Ce principe est démontré lorsque l'ergothérapeute interagit de façon juste avec les autres et fait tout son possible pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion dans ses services d'ergothérapie.

Exemple d'entraînement 4

Vous travaillez comme ergothérapeute dans un hôpital communautaire. Vous remarquez un jour en lisant le flux sur votre site de réseautage professionnel en ligne qu'un de vos collègues ergothérapeutes de l'hôpital a affiché un article raciste.



Que devriez-vous faire?

- A. Vous devriez avoir une conversation avec lui hors ligne et lui conseiller d'enlever l'article.
- B. Vous devriez en aviser son employeur, l'Ordre et possiblement la plateforme de média social.
- C. Vous devriez faire un commentaire en public sur l'article affiché et mentionner que vous trouvez l'article raciste et l'auteur non professionnel.

Réponse : A

La démarche la plus professionnelle et éthique serait de parler à votre collègue au sujet de l'article et de lui suggérer de l'enlever en mentionnant son ton discriminatoire pour l'encourager à y réfléchir. La communication avec le collègue et l'encouragement à résoudre le problème constituent la démarche la plus professionnelle. Si votre collègue ne comprend pas les risques que son article pose à lui-même et aux autres avec cette discrimination en ligne, vous pourriez alors signaler l'article à l'employeur, à l'Ordre ou à la plateforme de média social. La nécessité éthique de présenter un rapport à ce sujet à l'Ordre peut dépendre de la nature des propos discriminatoires, de la réponse de votre collègue lorsque vous discutez de ceci avec lui et des inquiétudes professionnelles que suscite ce comportement. Le signalement de cet article à la plateforme de média social est une mesure appropriée, mais il serait préférable de donner d'abord la chance à votre collègue de l'enlever du flux.

Exemple d'entraînement 5

Vous gérez une pratique pédiatrique privée qui fournit des services à des enfants d'âge scolaire. Vous avez un poste vacant au sein de l'équipe. Lors de votre préparation à des entrevues pour combler le poste, le propriétaire de l'entreprise vous demande de faire votre choix en tenant compte de la planification familiale des « jeunes candidates ». Cette demande vous rend très inconfortable.

Que devriez-vous faire?

- A. Vous devriez rappeler au propriétaire qu'il y a différents types de congé de travail, y compris des congés parentaux, et que ces congés ne sont donc pas strictement liés au sexe ou à l'âge.



- B. Vous devriez répondre au propriétaire en signalant que ce type de sélection va probablement à l'encontre des politiques sur les ressources humaines et du Code des droits de la personne.
- C. Vous devriez faire un rapport de cette demande au Tribunal des droits de la personne.

Réponse : B

Les ergothérapeutes doivent respecter les lois sur les droits de la personne et leur code de déontologie en appliquant le principe de l'équité des sexes et en ne traitant pas les gens de façon préjudiciable ou discriminatoire. Il ne faut pas adopter de pratiques qui manquent d'éthique. Le propriétaire devrait suivre des pratiques d'embauche qui sont justes, objectives et non discriminatoires. À long terme, vous devriez vous demander si vous êtes capable de travailler pour une personne qui pourrait vous pousser à enfreindre le Code des droits de la personne et votre code de conduite éthique.

Obligation de rendre compte

En tant que professionnels réglementés, les ergothérapeutes sont tenus de montrer clairement qu'ils desservent les meilleurs intérêts du client. L'obligation de rendre compte, c'est la qualité d'un thérapeute responsable, qui est capable de justifier ses actions.

Ce principe est démontré lorsque l'ergothérapeute :

- est responsable de ses décisions, de ses actions, de sa compétence professionnelle et de son jugement;
- dessert les meilleurs intérêts du client de façon transparente et honnête en veillant à ne causer aucun préjudice.

Dans certains secteurs, les ergothérapeutes doivent rédiger des rapports pour des tiers dans le cadre du processus d'assurance, de demandes de remboursement de frais médicaux ou de revendications légales. L'Ordre reçoit de nombreuses plaintes à cet égard lorsque des clients croient que les conclusions d'un ergothérapeute sont injustes ou non raisonnables. Lorsqu'un ergothérapeute fournit une opinion d'expert pour une revendication légale ou une demande de règlement auprès d'une compagnie d'assurance, il doit tout de même continuer à desservir les meilleurs intérêts du client en fournissant une opinion objective, éclairée et sans préjugé qui peut être justifiée, compte tenu de l'information reçue et du processus d'évaluation. Une pratique transparente et responsable exige que l'ergothérapeute communique ses conclusions



au client, avant ou après la soumission du rapport. L'ergothérapeute devrait donner au client la possibilité de discuter des résultats d'une évaluation ou du contenu d'un rapport, spécialement si le client croit que les conclusions ne sont pas à son avantage. Quel que soit le secteur, une communication transparente, honnête et ouverte préserve les liens professionnels et peut éviter la soumission d'une plainte.

Exercice de pratique réflexive

Scénario 1

Vous êtes en charge des services d'ergothérapie des unités de réadaptation de l'hôpital local. Dû à la pandémie, une ergothérapeute qui travaille à l'étage des soins de courte durée (soins actifs) vous avise soudainement qu'elle doit prendre un congé. Elle ne reviendra pas avant 4 à 6 semaines. Vous allez voir Lou, un ergothérapeute travaillant à l'étage de cardiologie, pour lui demander s'il peut venir travailler à l'étage des soins de courte durée puisque, durant la pandémie, la priorité est de traiter et de faire sortir les clients le plus rapidement possible. Lou est intéressé à acquérir cette expérience et accepte de travailler sur cet étage. Vous avertissez Lou qu'il doit commencer le lendemain. Lou demande une semaine pour assurer une bonne transition à ses nouvelles fonctions car plusieurs des aspects du programme de cardiologie sont mis en œuvre par une aide-ergothérapeute/physiothérapeute et il a besoin de temps pour préparer le plan de transition. Vous dites à Lou que la physiothérapeute qui travaille à l'étage de cardiologie a accepté de superviser l'aide et que l'on est présentement à la recherche d'un ergothérapeute temporaire pour s'occuper de l'unité. Vous demandez encore une fois à Lou de commencer son travail à l'étage des soins de courte durée dès le lendemain.

Quelques jours après l'arrivée de Lou à l'étage des soins de courte durée, l'aide-ergothérapeute/physiothérapeute fait un suivi avec un client du programme de cardiologie. Malheureusement, elle lui fournit de mauvais renseignements sur les restrictions concernant ses activités et la physiothérapeute observe le client en train d'effectuer une activité qu'il ne devrait pas faire au gymnase. La physiothérapeute vous signale ceci. Vous examinez le dossier du client et réalisez qu'avant sa transition à l'étage des soins de courte durée, Lou n'a pas bien documenté l'état du client, ce qui a mal guidé l'aide-ergothérapeute/physiothérapeute.

Vous vous sentez un peu responsable de cette erreur car la transition a été très rapide et vous n'avez pas accordé à Lou la semaine qu'il voulait pour cette transition. Vous



croyez toutefois que Lou aurait dû défendre son besoin de temps pour achever sa documentation et qu'il est donc partiellement responsable de la situation. Un client a tout de même été mis à risque et quelqu'un doit lui expliquer avec transparence ce qui est arrivé et s'assurer que les autres clients ont fait l'objet d'une bonne transition. Vous vous demandez quelle est la meilleure façon de procéder.

Question éthique: Devriez-vous parler au client avec Lou ou laisser Lou parler seul au client?

Identifiez les ressources qui appuient votre prise de décisions

Code de déontologie et cadre décisionnel

Collaboration et communication

- Il faut agir comme un membre d'une équipe et collaborer avec les clients et les autres professionnels.

Obligation de rendre compte

- Il faut être responsable de ses décisions, de ses actions, de sa compétence professionnelle et de son jugement.

Les compétences essentielles à la pratique pour les ergothérapeutes au Canada – 3^e édition

- Compétence 7 : L'ergothérapeute gère la qualité de sa pratique et défend ses intérêts au sein des systèmes afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.
- 7.2 L'ergothérapeute gère l'affectation des tâches au personnel de soutien, à d'autres membres du personnel, à des étudiants et à d'autres personnes sous sa supervision.

Normes de supervision des aides-ergothérapeutes

- La norme 1 stipule que : L'ergothérapeute sera entièrement responsable de tous les éléments des services d'ergothérapie qu'il assigne aux aides-ergothérapeutes.
- La norme 2 stipule que : L'ergothérapeute supervisera l'aide-ergothérapeute lors de la prestation des éléments des services d'ergothérapie qui lui sont assignés.



- La norme 5 stipule que : Lorsqu'il assigne des éléments des services d'ergothérapie, l'ergothérapeute évaluera les risques posés et mettra en œuvre des stratégies de gestion des risques pour minimiser la possibilité de tout préjudice pour le client, l'aide-ergothérapeute et d'autres personnes.

Identifiez les risques

Risques pour le client :

Si vous parlez au client avec Lou :

- Le client pourrait se fâcher d'avoir couru des risques.

Si Lou parle au client seul :

- Le client peut perdre confiance dans l'habileté de Lou de fournir des soins, ce qui pourrait affecter la relation thérapeutique.
- Le client pourrait se sentir dévalorisé parce que vous, en tant que chef du service, n'avez pas pris le temps de lui parler directement.

Risques pour l'ergothérapeute :

Si vous parlez au client avec Lou :

- Le client peut être fâché contre vous.

Si Lou parle au client seul :

- Vos obligations professionnelles de chef du service ne seraient pas comblées et vous ne fourniriez pas votre appui à Lou pour traiter cette situation.
- Votre réputation pourrait être endommagée parce que vous n'auriez pas rempli vos obligations de chef du service et ceci pourrait affecter des possibilités futures.
- Votre employeur et vos collègues pourraient ne plus vous faire confiance.

Risques pour les autres intervenants (Lou, l'hôpital, l'aide-ergothérapeute/physiothérapeute) :

Si vous parlez au client avec Lou :



- La réputation de l'hôpital peut être endommagée si le client décide de porter une plainte formelle concernant la prestation de soins inadéquats.

Si Lou parle au client seul :

- Lou pourrait penser que vous, en tant que chef du service, ne l'appuyez pas, surtout qu'il vous avait demandé plus de temps pour la transition.
- Lou pourrait se sentir inconfortable et avoir moins de confiance en lui lorsqu'il parle au client.
- L'aide-ergothérapeute/physiothérapeute ne serait peut-être pas impliquée dans la situation et ne recevrait pas une rétroaction utile.

Examinez vos options

Option 1

Vous décidez que Lou est responsable de la situation et devrait parler au client.

Option 2

Vous décidez que la façon dont vous avez traité la transition a causé la situation et que vous devriez parler au client avec Lou.

Ceci n'est pas l'option la plus appropriée

Justification : Lou vous a communiqué ce dont il avait besoin pour assurer une transition sécuritaire. Mais il a aussi agi dans les meilleurs intérêts de l'établissement en répondant aux besoins du département des soins de courte durée, et en le faisant rapidement. Bien que Lou aurait dû être plus ferme pour demander plus de temps et s'assurer qu'il pouvait combler ses obligations professionnelles en veillant à ce que ses clients et leurs dossiers soient prêts pour la transition, et que l'aide-ergothérapeute/physiothérapeute soit prêt pour la transition, il suivait vos

Ceci est l'option la plus appropriée

Justification : On s'attend à ce que les fournisseurs de soins de santé donnent toujours l'exemple et adoptent un comportement éthique et professionnel. Les personnes qui assument un rôle de leadership ont une responsabilité accrue. Dans ce scénario, vous, en tant que chef du service, devriez reconnaître et identifier votre erreur en poussant Lou à faire la transition avant que les soins aient été complètement transférés. Pour cette raison, vous devriez collaborer avec Lou pour examiner et finir de remplir les dossiers dont Lou était responsable.

Vous devriez discuter avec Lou de ce qui s'est passé en reconnaissant la part



directives, en tant que chef du service. Si Lou avait refusé de changer d'étage aussi rapidement que demandé, il aurait pu avoir peur des répercussions sur son emploi. Demander à Lou de corriger l'erreur ne signifie pas que vous acceptez votre propre responsabilité ou que vous rendez compte de la façon dont vous avez géré la situation. Lorsque quelqu'un assume un rôle de leadership, le fait de passer sa responsabilité pour des actions qui ont posé des risques à quelqu'un d'autre n'est pas une façon éthique ou professionnelle de gérer des responsabilités de leadership ou de supervision.

que vous avez jouée dans la situation. Il pourrait être approprié de faire des excuses à Lou pour l'avoir poussé à changer d'étage sans avoir bien tenu compte de ses inquiétudes.

Vous devriez également aviser la physiothérapeute, l'aide-ergothérapeute/physiothérapeute et votre superviseur de ce qui s'est passé et assumer la responsabilité de cette erreur. Toutes les personnes impliquées devraient avoir la chance de poser des questions et de mentionner toute préoccupation avant de fermer ce dossier.

Finalement, toute leçon apprise au cours de cette situation devrait être partagée avec vos collègues qui assument également un rôle de leadership pour empêcher une telle situation de se reproduire.

Transparence

Une pratique transparente exige une divulgation complète garantissant l'intégrité des relations entre le thérapeute et le client. Cela exige une communication ouverte et claire. Il n'est pas approprié pour un thérapeute de ne pas divulguer certains renseignements, intentionnellement ou non, si ceux-ci pourraient influencer sur la capacité du client d'être un participant bien informé. Le thérapeute doit bien identifier la nature et l'étendue de l'information à partager et avec qui la partager. La transparence favorise la justice et la reddition de comptes; la divulgation assure l'intégrité dans les relations avec les clients, d'autres professionnels et la société.

La transparence est au cœur de la pratique éthique. Elle vise aussi les honoraires et la facturation. Les clients doivent recevoir toute l'information nécessaire sur les coûts de tous les services et ils doivent pouvoir discuter ouvertement avec l'ergothérapeute de la durée de ces services. Les ergothérapeutes devraient toujours s'assurer qu'ils



obtiennent le consentement éclairé et l'approbation de leurs clients au sujet de tous les éléments de leurs services, y compris les pratiques de facturation.

Exemple d'entraînement 6

M. Laforêt vous appelle au sujet de la plus récente facture que vous lui avez envoyée. Il signale que cette facture est différente des factures précédentes et qu'elle comprend une somme additionnelle de 20 \$ pour des « frais d'ÉPI pour COVID ». Vous rappelez à M. Laforêt que vous l'aviez avisé de ces frais additionnels lors de son dernier rendez-vous il y a un mois en lui remettant un dépliant à ce sujet et en lui montrant une enseigne dans la clinique qui précise le protocole de COVID et les frais additionnels. M. Laforêt vous demande si vous avez documenté l'obtention de son consentement pour ces frais additionnels. Vous examinez son dossier et réalisez alors que l'obtention du consentement n'a pas été documentée lors de la dernière visite.

Que devriez-vous faire?

- A. Vous devriez simplement rappeler encore une fois à M. Laforêt que cette information est affichée dans la clinique et que vous en avez déjà discuté avec lui lors de sa dernière visite.
- B. Vous devriez rappeler à M. Laforêt que vous avez obtenu son consentement verbal pour les frais additionnels durant une conversation précédente et qu'un consentement écrit n'est pas requis.
- C. Vous devriez offrir un remboursement à M. Laforêt parce que vous n'avez pas documenté l'obtention de son consentement pour ces frais additionnels dans son dossier clinique.

Réponse : C

Même si les frais additionnels sont affichés dans la clinique et que vous vous rappelez en avoir discuté avec le client lors de sa dernière visite, vous avez omis de l'indiquer dans son dossier clinique. Vous devriez rendre compte de votre omission en lui remboursant les frais. Vous devriez également discuter de ces frais avec M. Laforêt et répondre à toute question. N'oubliez pas de lui rappeler que ces frais seront chargés sur sa facture pour chacune de ses visites. Vous devriez obtenir son consentement pour le traitement en cours et les coûts de l'équipement pour les futurs rendez-vous, et



documenter cette discussion dans le dossier du client. Vous devriez réfléchir au fait que M. Laforêt a peut-être oublié l'information fournie pendant la discussion du mois dernier. Le fait de consolider l'information fournie, verbalement et par écrit, est une démarche professionnelle qui devrait être adoptée à l'avenir.

Exemple d'entraînement 7

Vous quittez la pratique pédiatrique où vous travailliez et ouvrez votre propre pratique d'ergothérapie qui fournira également des services à des clients pédiatriques. Vous songez à copier les coordonnées de vos clients actuels pour les inviter à se faire soigner dans votre nouvelle pratique.

Que devriez-vous faire?

- A. Vous devriez copier les coordonnées de vos clients actuels, mais ne pas vous en servir pour l'instant. Si toutefois votre entreprise ne prospère pas, vous pourriez utiliser ces coordonnées pour attirer plus de clients dans votre pratique.
- B. Si des clients actuels demandent à vous suivre dans votre nouvelle pratique, vous devriez copier les coordonnées de vos clients et envoyer une invitation à ceux qui ont exprimé le désir de vous suivre.
- C. Vous devriez vérifier votre contrat d'emploi pour voir s'il renferme des clauses de non-concurrence, de confidentialité ou de conflit d'intérêts qui vous empêcheraient de traiter les mêmes clients en pratique privée. Vous devriez ensuite discuter d'un plan de transition avec votre employeur concernant vos clients actuels.

Réponse : C

Vous manquez d'éthique et de professionnalisme si vous prenez des clients de votre entreprise actuelle car vous pourriez violer une entente ou un contrat et causer un conflit d'intérêts. De plus, la liste des clients constitue des renseignements personnels sur la santé et il pourrait être problématique du point de vue de la protection de la vie privée de sortir ces renseignements de la clinique ou de les prendre du dépositaire de renseignements sur la santé. Parce que vous êtes un professionnel, vous devriez collaborer avec votre employeur pour dresser un plan de transition pour vos clients, y compris un transfert à un autre thérapeute de la même clinique, pour assurer la continuité des soins. Vous devriez aussi expliquer à vos clients, si cela est le cas, que



vosre contrat ne vous permet pas de les accueillir dans votre nouvelle pratique et que vous devrez refuser de leur fournir des services s'ils le demandent.

Limites professionnelles

Un élément clé d'une pratique d'ergothérapie éthique est d'avoir des liens de confiance avec ses clients. Parce que les ergothérapeutes occupent une position d'autorité et détiennent de l'information professionnelle sur l'état de santé, la vulnérabilité, les circonstances uniques et les antécédents de leurs clients, la relation client-thérapeute fournit plus de pouvoir à l'ergothérapeute. Ce pouvoir permet aussi à l'ergothérapeute d'avoir une influence sur l'accès de ses clients à des soins ou services. Si l'ergothérapeute profite de ce pouvoir ou tire avantage de la vulnérabilité d'un client, ceci pourrait constituer un abus de pouvoir, qu'il soit conscient ou non, et miner la confiance entre le thérapeute et le client. Bien que cette inégalité de pouvoir soit toujours présente, une bonne communication et des pratiques transparentes peuvent favoriser une relation de confiance avec les clients et appuyer une pratique éthique.

Le sujet des limites professionnelles est très vaste et couvre plusieurs domaines, y compris les relations sexuelles, les transactions financières, les interactions sociales, les conflits d'intérêts, les différences de valeurs et la divulgation de renseignements confidentiels. Les limites des relations entre un professionnel et son client peuvent changer selon les circonstances et les problèmes de limites ne doivent pas seulement être gérés lorsqu'ils se produisent mais ils doivent également être anticipés et surveillés constamment par l'ergothérapeute pour les prévenir.

Il revient à l'ergothérapeute de reconnaître les risques d'abus de pouvoir et de contrôle, de maintenir des limites professionnelles, et d'exercer sa profession d'une manière qui établit et préserve la confiance du client. Dans le cadre de leur pratique axée sur le client, les ergothérapeutes peuvent, essayer de minimiser l'inégalité du pouvoir. Parcontre, ils devraient reconnaître que cette inégalité existe quand même.



Que veut-on dire par limites professionnelles?

Une limite est la démarcation implicite ou explicite qui sépare les relations professionnelles et les relations personnelles d'un professionnel avec ses clients.

Que veut-on dire par transgression des limites professionnelles?

Il y a transgression des limites professionnelles lorsque l'ergothérapeute adopte un comportement ou permet à un client de se conduire d'une façon qui compromet ou compromettra les relations de l'ergothérapeute avec son client.

Que veut-on dire par violation des limites professionnelles?

Une violation des limites se produit lorsque la nature de la relation thérapeutique entre l'ergothérapeute et le client n'est plus seulement professionnelle mais également personnelle.

Les **mauvais traitements d'ordre sexuel** infligés à un client par un professionnel de la santé réglementé sont définis comme suit dans la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* :

- les rapports sexuels ou autres formes de rapports physiques d'ordre sexuel entre le membre et le client;
- les attouchements d'ordre sexuel du client par le membre; ou
- les comportements ou les remarques d'ordre sexuel du membre à l'endroit du client.

Compte tenu des complexités possibles de la relation client-thérapeute, les ergothérapeutes devraient profiter de l'expérience et des connaissances de leurs collègues ou communiquer avec l'Ordre lorsqu'ils ne sont pas certains de la meilleure façon d'appliquer les [Normes sur les limites professionnelles](#) dans leur lieu de travail ou leur pratique.

Les ergothérapeutes doivent également comprendre que les attentes visant les limites professionnelles vont au-delà de la relation client-thérapeute. Ils devraient appliquer les principes des limites professionnelles dans toutes les situations où ils se trouvent dans une position de pouvoir, par exemple lorsqu'un ergothérapeute assume un rôle de superviseur vis-à-vis un aide-ergothérapeute ou un étudiant.

Les [Normes sur les limites professionnelles](#) précisent que les ergothérapeutes devraient établir et maintenir des limites assurant la dignité personnelle, la protection de la vie privée, le contrôle, la confidentialité et le détachement professionnel pour que la confiance de leurs clients ne soit pas trahie.



Conflit d'intérêts

Un autre aspect important d'une pratique éthique est la prévention des conflits d'intérêts. Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un ergothérapeute a une relation ou un intérêt qui pourrait être perçu par une personne raisonnable comme influant de manière inappropriée sur son jugement professionnel ou sa capacité d'agir dans les meilleurs intérêts du client.

Conformément aux [Normes sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts](#), les ergothérapeutes devraient reconnaître et prévenir proactivement les conflits d'intérêts et, lorsque cela n'est pas possible, les divulguer et prendre des mesures pour les gérer efficacement.

Un conflit d'intérêts est souvent associé à des avantages monétaires ou matériels, par exemple un ergothérapeute qui veut une faveur d'un client, comme des billets pour un événement, ou qui a un avantage personnel à obtenir quelque chose qui l'intéresse. Voici d'autres exemples :

- Un ergothérapeute qui a des relations duelles ou multiples (comme les relations personnelles, professionnelles ou financières) qui pourraient compromettre son jugement professionnel ou accroître le risque d'une transgression des limites menant à un conflit d'intérêts, comme avoir son comptable comme client.
- Un ergothérapeute qui a une relation avec des parties intéressées, comme des vendeurs, entreprises ou fabricants – par exemple des liens d'affaires avec un fournisseur d'équipement qui bénéficie à l'ergothérapeute.
- Un ergothérapeute qui reçoit de l'argent pour acheminer des clients vers une personne, un service ou un groupe en particulier en échange de primes, de cadeaux ou d'autres avantages, sans offrir des options de rechange à ces clients.
- Un ergothérapeute qui participe à des recherches ou des activités d'assurance de la qualité liées au travail en se servant de ses contacts ou de méthodes scientifiques sans prioriser les meilleurs intérêts et le bien-être de ses clients, comme sans obtenir une approbation d'un comité d'éthique de la recherche, sans bien expliquer tous les aspects de la recherche avant de demander le consentement éclairé et continu des clients, ou sans obtenir le consentement de clients avant de les impliquer dans des initiatives d'assurance de la qualité liées au travail (comme solliciter leurs opinions sur quelque chose).



Compte tenu de ses connaissances professionnelles, de la confiance qu'il inspire et de sa situation d'autorité, l'ergothérapeute ne devrait pas oublier qu'il est responsable de prévenir les conflits d'intérêts qui pourraient survenir s'il abuse de ses pouvoirs ou de son autorité. Il revient à l'ergothérapeute de reconnaître les problèmes de pouvoir et de contrôle, de prévoir, d'être vigilant, de gérer les conflits d'intérêts et d'exercer sa profession d'une manière qui préserve la confiance du client. **L'ergothérapeute ne devrait jamais oublier que l'obtention du consentement du client ne justifie pas légalement un conflit d'intérêts.**

Exemple d'entraînement 8

Vous enseignez un cours sur la santé mentale et l'ergothérapie dans une université et vous avez également une pratique privée qui traite des personnes souffrant d'un trouble de santé mentale. Un de vos étudiants vous approche pour se faire traiter dans votre pratique.

Que devriez-vous faire?

- A. Vous devriez offrir des services à l'étudiant puisque vous avez déjà formé une bonne relation avec lui.
- B. Vous ne devriez pas offrir de services à l'étudiant puisque ceci constituerait un conflit d'intérêts. Vous pourriez toutefois offrir de l'aider à trouver un autre professionnel de la santé mentale.
- C. Vous devriez offrir des services à l'étudiant mais vous assurer qu'un autre professeur corrigera les travaux, projets et examens de cet étudiant dans l'avenir.

Réponse : B

Vous ne devriez pas offrir de services à l'étudiant puisque ceci constituerait un conflit d'intérêts. Le fait de traiter un étudiant établirait une relation duelle et poserait un risque de conflit d'intérêts réel ou perçu.



Exercice de pratique réflexive

Scénario 2

Vous êtes une ergothérapeute travaillant dans un milieu communautaire et fournissant des services à domicile. Vous avez commencé à traiter Dinah, une femme de 85 ans qui a été hospitalisée récemment parce qu'elle ne pouvait pas bien fonctionner seule à la maison avec ses symptômes de la maladie de Parkinson. L'époux de Dinah est décédé il y a un an et l'état de Dinah a empiré depuis sa mort. Dinah n'avait personne pour l'aider avant son hospitalisation. Vous la jugez capable d'accorder son consentement à des services d'ergothérapie. Vous apprenez pendant le séjour à l'hôpital de Dinah que sa fille – qu'elle n'avait pas vue depuis longtemps – est revenue dans sa vie. Sa fille a offert de vivre avec sa mère, d'être sa soignante et de l'aider dans ses soins personnels pour qu'elle puisse continuer de vivre à la maison – quelque chose qui est très important pour Dinah.

Au cours d'une des séances de traitement, Dinah paraît plus tranquille qu'à l'habitude. Elle est hésitante mais finit par vous dévoiler que sa fille essaie de la convaincre de cosigner un prêt et l'a menacée plus tôt dans la journée de la quitter si elle ne signe pas les documents. Dinah ajoute qu'elle lui a donné accès à son compte bancaire pendant qu'elle était à l'hôpital pour payer les factures. Dinah n'a pas eu l'occasion de vérifier son compte depuis ce temps mais elle a reçu des avis de paiement en retard par la poste. C'est la première fois que vous entendez parler de ce problème et Dinah vous demande de garder le tout confidentiel. Elle vous confie sa peur de ne pas pouvoir rester à la maison et déclare que c'est peut-être le prix qu'elle doit payer pour obtenir les soins dont elle a besoin sans avoir à déménager dans un foyer de soins de longue durée.

Question éthique: Devriez-vous aviser Dinah que ceci pourrait constituer de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée?

Identifiez les ressources qui appuient votre prise de décisions

Code de déontologie et cadre décisionnel

Pratique axée sur le client

- Il faut essayer de voir la personne et son milieu dans son ensemble.
- Il faut éviter de formuler des hypothèses sur ce que le client considère plus important ou prioritaire.



- Il faut connaître ses propres valeurs et respecter les valeurs différentes des clients.

Respect de l'autonomie

- Il faut accepter les choix du client, même quand ils diffèrent des vôtres.
- Il faut respecter les désirs des clients de ne pas partager certains renseignements avec d'autres personnes.

Collaboration et communication

- Il faut maintenir la confidentialité et la sécurité de l'information du client.
- Il faut connaître et combler ses obligations professionnelles lorsqu'il y a un devoir de signaler et d'avertir.
- Il faut collaborer de façon appropriée avec d'autres personnes pour pouvoir gérer des situations cliniques et éthiques difficiles.

Q&A Elder Abuse (OEO, avril 2018) – disponible en anglais seulement

L'Ordre s'attend à ce que les ergothérapeutes respectent les lois qui s'appliquent à leur milieu de travail. Ils doivent faire rapport de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée lorsque celle-ci réside dans un foyer de soins de longue durée (*Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*, art. 24) ou une maison de retraite (*Loi de 2010 sur les maisons de retraite*, art. 75).

À l'encontre de l'obligation de signaler un enfant ayant besoin de protection, il n'existe pas une obligation légale de signaler de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée lorsque celle-ci ne réside pas dans un foyer de soins de longue durée ou une maison de retraite.

Lorsqu'un ergothérapeute obtient de l'information inquiétante concernant de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée, il doit tout d'abord déterminer si cette personne est capable (capacité ou compétence mentale). Si elle est capable, l'ergothérapeute doit respecter les désirs du client sur la meilleure façon de traiter la situation. L'ergothérapeute peut aider mais il ne peut pas agir sans le consentement du client. Si le client est capable et demande de l'aide, l'ergothérapeute peut fournir de l'information sur les ressources communautaires disponibles.

Si un risque de préjudice immédiat est posé au client, l'ergothérapeute doit agir conformément à l'art. 40 de la [Loi de 2004 sur la protection des renseignements](#)



[personnels sur la santé \(LPRPS\)](#), ce qui peut comprendre des communications avec du personnel d'urgence, une travailleuse sociale ou des organismes communautaires.

Divulgence relative aux risques de la LPRPS

40 (1) Un dépositaire de renseignements sur la santé peut divulguer des renseignements personnels sur la santé concernant un particulier s'il a des motifs raisonnables de croire que cela est nécessaire pour éliminer ou réduire un risque considérable de blessure grave menaçant une personne ou un groupe de personnes. Dans le présent scénario, vous avez affaire à un risque de préjudice financier – cette disposition ne vous autorise peut-être pas légalement à divulguer cette information à des tiers, sauf avec le consentement de Dinah.

Si le client est incapable, l'ergothérapeute devrait faire part de ses inquiétudes au mandataire spécial du client. Si les inquiétudes portent sur le traitement du client par le mandataire spécial, l'ergothérapeute peut faire rapport au [Bureau du Tuteur et curateur public](#).

[Information sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées](#)

Si une personne âgée vous dit qu'elle est victime de mauvais traitements :

- Soyez patient – écoutez-la attentivement et ne tirez pas de conclusions hâtives.
- Croyez-la – ne mettez pas en doute ce qu'elle vous dit. Il se peut que vous soyez la première personne à laquelle elle se confie. Il peut être difficile de comprendre ce qui se passe, surtout si l'agresseur est une personne qui est gentille avec vous ou que vous connaissez.
- Ne la jugez pas – n'exprimez pas de la pitié ou ne lui dites pas quoi faire. Respectez sa décision même si vous n'êtes pas d'accord. Dites-lui que son bien-être compte pour vous et offrez-lui un degré de soutien qui vous convient et que vous pourrez lui offrir de façon continue. Ne lui faites pas de promesses que vous ne pourrez tenir et ne faites rien qui puisse vous mettre mal à l'aise.
- Prenez conscience qu'il est extrêmement difficile de changer une relation abusive – les personnes qui sont victimes de mauvais traitements peuvent avoir très peur et ne pas être sûres de ce qu'elles doivent faire. Elles auront peut-être besoin de beaucoup de temps pour décider de changer leur vie, de demander de l'aide ou même de parler de la situation.
- Ne niez pas ce qui se passe – si vous décidez de nier ce qui arrive ou de ne pas écouter la personne, vous aggraverez son sentiment d'isolement.
- Ne confrontez pas l'agresseur – ceci pourrait vous causer des problèmes, à vous



et/ou à la personne victime de mauvais traitements.

- Renseignez-vous sur les ressources disponibles – apprenez comment établir un plan de sécurité et appelez votre centre d'information communautaire local, le centre d'accès aux soins communautaires ou un organisme de soutien communautaire; parlez à votre médecin ou avocat; faites des recherches sur Internet pour trouver des ressources et de l'information.
- Si vous êtes en mesure de le faire, encouragez-la à demander de l'aide – proposez de l'aider à chercher où s'adresser et où trouver les ressources locales auxquelles elle pourrait avoir recours.

Identifiez les risques

Risques pour le client :

Si vous avisez Dinah qu'elle pourrait souffrir de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée :

- Dinah pourrait être bouleversée et gênée et ne pas vouloir poursuivre les services d'ergothérapie.
- Dinah peut décider d'en parler avec sa fille. Ceci pourrait avoir des répercussions négatives sur sa relation avec sa fille.
- La fille de Dinah peut décider de cesser de prendre soin de sa mère.
- Dinah ne pourra peut-être plus vivre dans sa maison.

Si vous n'avisez pas Dinah qu'elle pourrait souffrir de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée :

- La situation potentiellement abusive de Dinah ne changerait peut-être pas et pourrait même empirer, ce qui pourrait causer du stress et des difficultés financières supplémentaires pour Dinah.

Risques pour l'ergothérapeute :

Si vous avisez Dinah qu'elle pourrait souffrir de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée :

- Dinah pourrait être bouleversée et gênée à l'idée que sa fille pourrait la maltraiter, ce qui pourrait affecter votre relation thérapeutique et votre capacité d'avoir une relation de travail efficace et continue.



Si vous n'avisez pas Dinah qu'elle pourrait souffrir de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée :

- Vous pourriez l'empêcher d'obtenir l'aide dont elle pourrait avoir besoin pour gérer cette situation compliquée. La décision de Dinah de vous faire part de son problème a demandé beaucoup de courage. Si vous ne faites rien, ceci pourrait affecter la relation thérapeutique.

Risques pour les autres intervenants (fille de Dinah) :

Si vous avisez Dinah qu'elle pourrait souffrir de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée :

- La fille de Dinah pourrait être accusée de maltraitance.
- La fille de Dinah pourrait faire l'objet d'une enquête et être poursuivie en justice.
- La fille de Dinah pourrait ne plus être en mesure de vivre avec sa mère.

Si vous n'avisez pas Dinah qu'elle pourrait souffrir de mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée :

- Il n'y aurait aucun risque pour la fille de Dinah.
- Ceci pourrait parcontre enfreindre une politique de l'organisme ou du lieu de travail sur la gestion des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

Examinez vos options

Option 1

Vous avisez Dinah que sa fille pourrait être en train de la maltraiter.

Ceci est l'option la plus appropriée

Justification : Bien que vous n'ayez pas l'obligation de signaler la situation de Dinah puisqu'elle ne réside pas dans un foyer de soins de longue durée ou une maison de retraite, vous avez une obligation professionnelle de traiter un fait troublant mentionné par votre cliente. En avisant Dinah que les

Option 2

Vous ne dites rien à Dinah et poursuivez vos services d'ergothérapie.

Ceci n'est pas l'option la plus appropriée

Justification : En ignorant le problème de Dinah, sa situation pourrait ne pas changer et pourrait même empirer. Ceci pourrait l'exposer à un risque imminent de préjudice si elle ne peut pas payer ses factures mensuelles à la suite de la mauvaise gestion de ses



actions de sa fille pourraient être considérées comme des mauvais traitements à l'égard d'une personne âgée, vous donnez à Dinah l'occasion d'en discuter un peu plus et d'examiner des solutions possibles à son problème. Bien qu'il revienne à Dinah de décider quoi faire, vous pourriez lui fournir un appui et des ressources pour l'aider dans sa prise de décisions.

finances par sa fille. Dinah pourrait aussi penser que vous évitiez de traiter d'un problème difficile qui lui a demandé beaucoup de courage pour vous le dire. Ceci pourrait affecter votre relation thérapeutique.

Problèmes éthiques dans l'exercice de la profession

Dans les pratiques professionnelles, il arrive qu'on ait à faire face à des décisions à la fois d'ordre clinique et éthique. Vous pouvez par exemple décider de cesser un traitement parce que le client ne fait plus de progrès. Ou vous pouvez décider de poursuivre le traitement, même si le client ne fait plus de progrès, parce qu'il est admissible à d'autres interventions d'ergothérapie – cela ne fait de mal à personne et vous êtes payé pour quelques séances de plus.

Les raisons pour vos choix et vos intentions ne sont pas évidentes à moins que vous ne les documentiez. Sans la documentation des raisons cliniques et éthiques on pourrait ne pas comprendre vos actions. Plus tard, vous pourriez également ne pas vous rappeler les raisons qui justifiaient alors vos choix. Eventuellement, si le traitement fourni est examiné de plus près, l'information documentée pourrait être essentielle pour montrer que vous avez suivi les normes d'exercice de votre profession. Toute intervention non justifiée par les normes d'exercice, qu'elle soit révélée ou non et même si le client y a consenti, est un acte non professionnel et non éthique.

Vous aurez parfois des situations complexes et imprévues dont vous ne saurez quoi faire. Dans de tel cas, votre réaction automatique pourrait ne pas se conformer aux normes éthiques de l'ergothérapie.

Une réflexion et une prise de décisions éthiques sont des éléments importants de votre vie personnelle et professionnelle. Le fait de réfléchir à une situation qui pose des incertitudes ou qui n'a pas bien tourné vous aidera à mieux faire la prochaine fois. Cet apprentissage réflexif est particulièrement utile lorsque vous vous retrouvez dans un nouveau type de situation éthique pour laquelle vous n'avez aucune expérience. Une réflexion régulière améliore notre réaction réflexive.



En tant que professionnels, les ergothérapeutes doivent rendre compte de leurs actions, qu'elles soient réflexives ou bien pensées. Vous êtes un professionnel de la santé réglementé et vous devez toujours faire preuve d'un jugement judicieux et éthique dans vos interactions.

Reconnaître les problèmes d'éthique dans l'exercice de la profession

Des problèmes éthiques peuvent commencer avec une sensation inconfortable. Cette sensation peut être ressentie émotionnellement, intellectuellement et même viscéralement – c'est un sentiment que l'on n'aime pas ce qui se passe. C'est votre instinct ou votre intuition professionnelle qui vous indique que la situation ne se conforme pas à votre éthique et à vos normes professionnelles.

La détresse ou le malaise moral peut contribuer à l'épuisement professionnel. Par exemple, vous devez peut-être faire un choix entre deux options déplaisantes, entre le meilleur et le pire. Ce genre de dilemme peut être difficile à trancher.

D'autres dilemmes peuvent survenir quand vous savez ce que vous devez faire mais, pour des raisons qui sont hors de votre contrôle, vous ne pouvez le faire. Par exemple, malgré vos recommandations, l'assurance refuse de payer pour des séances additionnelles qui aiderait vraiment la récupération du client, ou une cliente refuse les options que vous lui proposez pour rendre sa maison plus sécuritaire.

Vous pouvez également ressentir une détresse ou un malaise moral lorsque vous soupçonnez ou vous savez que vous faites quelque chose qui n'est pas correct. Vous croyez peut-être que vos actions posent peu de risque; vous évitez peut-être de faire face au problème. Cette situation peut vous rendre anxieux et vous empêcher de bien dormir. Vos valeurs vous signalent un problème mais vous faites de votre mieux pour ne pas y penser.

Un **dilemme moral** survient lorsque vous ne pouvez pas décider laquelle de deux actions est la meilleure parce qu'aucune option ou combinaison d'options n'est idéale. Dans ce genre de situation, les options sont aussi bonnes que mauvaises. Il y a des raisons morales pour agir d'une façon ou d'une autre.

Les problèmes et défis éthiques sont fréquents dans le domaine des soins de santé. En cette période de pandémie, de nouveaux défis éthiques se pointent le bout du nez. Par exemple, certains ergothérapeutes ont peut-être eu à prioriser quels clients voir suite à une pénurie d'équipement de protection individuelle (EPI); d'autres ont peut-être eu à choisir entre desservir des clients vivant en soins de longue durée et ce à risque de propager davantage les infections.



Dilemmes éthiques des fournisseurs de soins de santé durant la COVID-19

Les Infirmières et infirmiers en santé communautaire du Canada (IISCC) ont réalisé un sondage dans plusieurs provinces pour que les membres partagent leur réalité au cours de la pandémie de la COVID-19.

Les IISCC ont décrit des dilemmes éthiques qui ont surgi lors de la prise de décisions cliniques sur la priorisation des services et programmes aux clients. Ceci était lié à la quantité limitée d'équipement de protection individuelle (ÉPI) disponible.

Les IISCC ont eu des discussions sur la protection du personnel ou des clients, notamment la répartition de l'équipement et du matériel aux communautés des Premières Nations. Les IISCC ont dû traiter avec des familles dont les êtres chers étaient à l'hôpital ou dans des foyers de soins de longue durée avec des politiques de visites très restreintes.

Les IISCC ont également mentionné la détresse morale ressentie à travailler avec des clients et des familles qui avaient un risque accru d'être infectés par la COVID-19 en raison de troubles mentaux, d'itinérance, de pauvreté, d'insécurité alimentaire et d'un accès réduit aux services sociaux et de santé.

Schofield, R., M. Johnson et S. Lalonde. [*Ethical dilemmas faced by Community Health Nurses in the COVID 19 pandemic*](#). National Collaborating Centre for Determinants of Health. Septembre 2020.

Exercice de pratique réflexive

Scénario 3

Vous êtes l'ergothérapeute d'une petite équipe de santé familiale dans votre communauté. Typiquement, vous fournissez des services à des clients qui ont un problème de rendement occupationnel causé par des troubles de mémoire et des douleurs persistantes. Depuis deux mois, vous traitez Lori, 58 ans, qui a été diagnostiquée comme souffrant d'un cancer progressif du cerveau. Vous avez concentré le traitement sur des stratégies pour permettre à Lori de poursuivre ses activités artistiques et familiales bien aimées, malgré sa fatigue, ses douleurs et ses troubles cognitifs.

Lors de votre dernière visite avec Lori, elle vous confie qu'après en avoir bien pensé et discuté avec son oncologue et les membres de sa famille pendant plusieurs mois, elle a décidé de demander de l'aide médicale au suicide. Lori ajoute que son oncologue a récemment évalué son admissibilité pour cette aide et qu'elle vient d'apprendre qu'elle est admissible. Lori signale qu'elle aime bien travailler avec vous, que les traitements d'ergothérapie l'ont aidée et qu'elle aimerait que vous continuiez à la traiter pour la préparer à la fin de sa vie. Vous réalisez que c'est la première fois que vous avez une telle situation et vous ressentez un certain malaise à ce sujet en



raison de vos croyances personnelles.

Question éthique: Vous avez les connaissances, les aptitudes et le jugement requis pour continuer à fournir des services mais vous n'êtes pas certaine de pouvoir le faire parce que ceci vous pose un conflit moral. Devez-vous continuer à fournir des services à Lori?

Identifiez les ressources qui appuient votre prise de décisions

Code de déontologie et cadre décisionnel

Pratique axée sur le client

- Il faut essayer de voir la personne et son milieu dans son ensemble.
- Il faut éviter de formuler des hypothèses sur ce que le client considère plus important ou prioritaire.
- Il faut connaître ses propres valeurs et respecter les valeurs différentes des clients.

Respect de l'autonomie

- Il faut accepter les choix du client, même quand ils diffèrent des vôtres.
- Il faut respecter les désirs des clients de ne pas partager certains renseignements avec d'autres personnes.

Collaboration et communication

- Il faut agir comme un membre d'une équipe et collaborer avec les clients et les autres professionnels.

Obligation de rendre compte

- Il faut être responsable de ses décisions, de ses actions, de sa compétence professionnelle et de son jugement.

Lignes directrices sur l'aide médicale à mourir

- On s'attend à ce que les ergothérapeutes « traitent chaque client avec dignité, qu'ils respectent le choix du client et qu'ils ne portent aucun jugement lors de leurs interactions avec les clients, les familles et d'autres fournisseurs de soins ».



- Les ergothérapeutes doivent respecter le champ d'application de leur profession, s'assurer qu'ils ont les compétences requises pour réaliser l'intervention et reconnaître les limites de leurs capacités relativement à l'aide médicale à mourir.
- « Les ergothérapeutes qui ont une objection de conscience à participer à la prestation d'une aide médicale à mourir doivent être transparents dans leur objection, continuer d'offrir des services axés sur le client, respecter l'autonomie et la dignité du client, et satisfaire les responsabilités et les obligations de leurs normes d'exercice. »

Législation fédérale sur l'aide médicale à mourir (projet de loi C-14)

Tous les Canadiens et Canadiennes devraient avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin, ce qui pourrait comprendre les soins relatifs à l'aide médicale à mourir, sans obstacle financier ou autre, tel que:

- reconnaître l'autonomie des personnes qui sont affectées de problèmes de santé graves et irrémédiables leur causant des souffrances persistantes et intolérables et qui souhaitent demander l'aide médicale à mourir;
- reconnaître que le suicide constitue un enjeu de santé publique important qui peut avoir des conséquences néfastes et durables sur les personnes, les familles et les communautés;
- respecter les convictions personnelles des fournisseurs de soins de santé.

Identifier les risques

Risques pour le client :

Si vous continuez à fournir des services à Lori :

- Elle pourrait ressentir votre détresse morale sous-jacente et ceci pourrait affecter votre relation thérapeutique.

Si vous ne continuez pas à fournir des services à Lori :

- Elle peut se sentir stigmatisée et penser que ses droits et choix personnels ne sont pas appuyés.
- Elle peut ne pas recevoir les soins voulus et nécessaires à la fin de sa vie. Le temps et les efforts requis pour former une relation avec un nouveau fournisseur de soins peuvent être trop demandants.



Risques pour l'ergothérapeute :

Si vous continuez à fournir des services à Lori :

- Vos préjugés peuvent compromettre la relation professionnelle.
- Vous pourriez avoir un conflit moral important qui nécessitera un soutien.
- Vous pourriez éprouver un deuil et être traumatisée à l'approche de sa mort et après.

Si vous ne continuez pas à fournir des services à Lori :

- Vous ne démontrerez peut-être pas une pratique axée sur le client, ce qui pourrait manquer d'éthique.
- Vous pourriez endommager votre réputation et être critiquée, jugée et détestée par Lori, sa famille ou vos collègues.
- Ceci pourrait entraîner un mauvais processus de cessation de service ou l'abandon de la cliente.

Risques pour les autres intervenants (autres clients, équipe de santé familiale) :

Si vous continuez à fournir des services à Lori :

- La réputation de l'équipe de santé familiale pourrait être endommagée si vos préjugés nuisent à la relation thérapeutique et, ce faisant, à la qualité de vos services d'ergothérapie.

Si vous ne continuez pas à fournir des services à Lori :

- La réputation de l'équipe de santé familiale pourrait être endommagée s'il est perçu que le personnel n'appuie pas l'aide médicale à mourir.



Examinez vos options

Option 1

Vous respectez la décision de Lori et décidez que vous pouvez continuer à lui fournir des services.

Ceci est une option appropriée

Justification : Cette décision serait prise après avoir réfléchi à vos valeurs et convictions morales relativement à la situation et à l'aide médicale à mourir, et en analysant vos pensées, croyances et sentiments. Vous évalueriez également vos obligations éthiques de respecter l'autonomie de Lori et de la traiter sans jugement et avec dignité, quelle que soit votre position à ce sujet.

En sachant ce que sont vos obligations éthiques et en ayant une bonne pratique professionnelle en place, vous pourriez vous assurer de bien gérer cette situation possiblement compliquée avec une bonne réflexion, un plan pour prendre soin de vous et un soutien approprié.

Option 2

Vous respectez la décision de Lori mais décidez que vous ne pouvez pas continuer à lui fournir des services.

Ceci est une option appropriée

Justification : Après avoir reconnu que vous êtes mal à l'aise avec la demande de Lori, vous prendriez le temps de réfléchir à vos valeurs, convictions morales et préjugés, et demanderiez le soutien et l'opinion de vos collègues. Vous penseriez aussi sérieusement à vos obligations éthiques. Lorsqu'une personne a une objection de conscience ou un préjugé personnel concernant l'aide médicale à mourir, vous comprenez qu'il peut être difficile de mettre ses croyances et valeurs personnelles de côté pour fournir des services à la cliente à la fin de sa vie.

Vous reconnaissez que bien que vous ne soyez pas nécessairement la meilleure personne pour fournir des services à Lori dans cette situation, vous avez une obligation éthique d'expliquer votre décision à Lori et de l'aider à trouver quelqu'un d'autre pour la soutenir. Vous décidez aussi d'avoir une discussion avec votre employeur sur la meilleure façon de faire si cette situation se reproduit.

Raisonnement moral

Pour résoudre des situations éthiques complexes, nous devons développer nos aptitudes de raisonnement moral. Ces aptitudes requièrent du temps et des efforts pour



s'assurer qu'elles deviennent un élément intégral de notre processus de prise de décisions.

Il est important de réfléchir pour bien comprendre les choses. Si vous ne pouvez pas comprendre la source de votre détresse morale et en tirer des leçons, cette détresse peut persister et affecter votre pratique en vous forçant à éviter ou à résister à des situations similaires. Si d'autres problèmes, conflits et dilemmes éthiques apparaissent avec le temps, votre détresse morale peut grossir et devenir permanente, entraînant une insatisfaction et un épuisement professionnels.

Le [cadre décisionnel](#) de l'Ordre offre une démarche par étape pour identifier l'information importante et les principes pertinents. La meilleure option mène à une bonne action avec d'excellents résultats éthiques. Un bon outil de prise de décisions aide également à documenter le processus de raisonnement pour justifier votre décision le cas échéant.

Des situations éthiques complexes peuvent être difficiles à gérer par soi-même. Demandez l'appui de vos pairs et chefs de service pour vous aider à prendre votre décision. Certains organismes ont un éthicien ou un autre membre du personnel responsable des questions de qualité ou de risque. Un avocat pourrait également être disponible pour éclaircir certaines questions importantes et l'Ordre a des conseillers sur l'exercice de la profession à votre disposition. Dans certains contextes, l'ergothérapeute devra faire un effort conscient pour trouver de l'aide. Des liens et des groupes professionnels peuvent offrir un appui direct et des conseils pour trouver un mentor.

Exercice de pratique réflexive

Scénario 4

Vous êtes un ergothérapeute affecté au programme de soins de santé mentale externes pour des clients adultes d'un hôpital. Vous voyez les mêmes clients individuellement une fois par semaine. Le programme a comme objectif de faciliter la transition des clients de l'hôpital à la communauté en les impliquant dans des activités et occupations significatives qui les aideront à acquérir des habiletés de la vie quotidienne, des habiletés d'adaptation et des habitudes saines. On vous achemine Stevie, 31 ans, qui a été diagnostiqué comme souffrant de schizophrénie et qui a récemment reçu son congé de l'unité de santé mentale où il était hospitalisé. Vous voyez dans le rapport de renvoi de l'hôpital que Stevie vit seul dans un appartement et qu'il lui est déjà arrivé de cesser de prendre ses médicaments et de s'occuper de ses soins personnels. Il a aussi des idées suicidaires.



Durant la pandémie de la COVID-19, le programme de soins externes de l'hôpital a ajouté des soins à distance pour remplacer ou compenser des soins en personne. Vous appelez Stevie pour planifier le premier rendez-vous d'évaluation et, après lui avoir présenté les différentes options de prestation de services (soins en personne et à distance) ainsi que les avantages, les risques et les limites de chaque option, Stevie déclare qu'il acceptera seulement des rendez-vous au téléphone. Il craint d'être exposé au virus de la COVID-19 en allant et revenant régulièrement de l'hôpital et il n'a pas d'ordinateur, de connexion Internet ou de forfait d'échange de données pour des soins virtuels.

Durant l'appel pour effectuer l'évaluation, Stevie ne fournit pas beaucoup d'information et vous remarquez des divergences entre ce qu'il vous dit et ce qui est inscrit dans le rapport de l'hôpital. Vous avez de la difficulté à l'évaluer au téléphone sans pouvoir observer son langage corporel, les expressions de son visage et son niveau de soins personnels. À la fin de l'appel, vous ne croyez pas avoir obtenu assez d'information et il est évident que la relation client-thérapeute prendra du temps à se former. Vous vous demandez si vous devriez poursuivre les rendez-vous au téléphone parce que vous n'êtes pas certain que vous pourrez évaluer adéquatement les risques de suicide. Vous reconnaissez également le droit de Stevie de prendre ses propres décisions ainsi que sa crainte d'infection s'il vient à l'hôpital pour ses rendez-vous.

Question éthique: Devriez-vous continuer à évaluer Stevie au téléphone ou devriez-vous exiger qu'il vienne à l'hôpital pour finir l'évaluation?

Identifiez les ressources qui appuient votre prise de décisions

Code de déontologie et cadre décisionnel

Collaboration et communication

- Il faut agir comme un membre d'une équipe et collaborer avec les clients et les autres professionnels.

Obligation de rendre compte

- Il faut être responsable de ses décisions, de ses actions, de sa compétence professionnelle et de son jugement.

Respect de l'autonomie

- Il faut accepter les choix du client, même quand ils diffèrent des vôtres.



- Il faut reconnaître le droit de chaque client de faire ses propres choix.

Pratique axée sur le client

- Il faut essayer de voir la personne et son milieu dans son ensemble.

Les compétences essentielles à la pratique pour les ergothérapeutes au Canada – 3^e édition

- Compétence 7 : L'ergothérapeute gère la qualité de sa pratique et défend ses intérêts au sein des systèmes afin d'assurer une pratique sécuritaire, responsable et efficace.

Lignes directrices sur les services d'ergothérapie à distance

Gestion des risques

- Les ergothérapeutes devraient examiner si la prestation de services à distance est la meilleure façon de fournir des services d'ergothérapie, compte tenu de la gestion des risques et de leur responsabilité.
- Les ergothérapeutes devraient disposer d'un processus pour traiter tout événement indésirable ou imprévu qui peut survenir pendant une séance à distance.

Confidentialité, protection de la vie privée et accès aux renseignements personnels

- Les ergothérapeutes qui fournissent des services à distance doivent prendre des mesures raisonnables pour maintenir la confidentialité et protéger les renseignements personnels sur la santé de leurs clients.

Continuation et transfert des soins

- Les ergothérapeutes devraient être au courant des possibilités de continuation des soins lorsqu'ils offrent des services à distance et qu'il s'avère que ces services ne sont plus appropriés.

Normes de prévention et de lutte contre les infections

- La norme 2 stipule que : L'ergothérapeute évaluera et identifiera les risques de transmission d'infections associés aux interventions et aux clients dans son milieu de travail.



- La norme 3 stipule que : L'ergothérapeute appliquera les pratiques exemplaires factuelles les plus récentes de prévention et de lutte contre les infections dans son milieu de travail.
- La norme 4 stipule que : L'ergothérapeute intégrera les protocoles factuels les plus récents concernant la prévention et la lutte contre les infections pour le nettoyage de l'environnement ainsi que le nettoyage, la désinfection et la stérilisation de l'équipement utilisé dans son milieu de travail.

Étude de cas de l'OEO – Idées suicidaires et vie privée des clients – Février 2018

- En vertu de la [Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé](#) (LPRPS), les ergothérapeutes peuvent communiquer des renseignements personnels sur la santé d'une personne s'ils ont des motifs raisonnables de croire que la divulgation est nécessaire pour éliminer ou réduire le risque important de lésions corporelles graves pour une personne ou un groupe de personnes. Cette divulgation est parfois appelée le devoir de signaler. Bien que l'obligation de signaler ne soit pas un terme légal, c'est une disposition de la loi. Si le risque est suffisant, le devoir de signaler constitue le pouvoir légal de divulguer l'information.

Normes d'évaluation

- La norme 1 stipule que : L'ergothérapeute examinera l'acheminement et obtiendra suffisamment d'information pour déterminer s'il doit ou non faire l'évaluation.
- La norme 3 stipule que : L'ergothérapeute choisira et appliquera des méthodes et outils d'évaluation sécuritaires qui sont centrés sur le client et fondés sur des données théoriques et des faits démontrés pour évaluer les besoins ergothérapeutiques du client.
- La norme 4 stipule que : L'ergothérapeute s'assurera qu'il a assez de renseignements pertinents pour effectuer une analyse avant de formuler des opinions professionnelles et des recommandations.



Identifiez les risques

Risques pour le client :

Si vous continuez d'évaluer Stevie au téléphone :

- Il ne dévoilera peut-être pas toute l'information pertinente.
- Il aura peut-être de la difficulté à contribuer à la relation client-thérapeute.
- Il ne recevra peut-être pas un appui/traitement adéquat.

Si vous exigez que Stevie vienne à l'hôpital pour se faire évaluer :

- Il pourrait avoir encore plus peur et être plus stressé d'être exposé à la COVID-19.
- Il pourrait penser que ses droits et ses choix personnels ne sont pas respectés.
- Il pourrait avoir une réaction négative et refuser de poursuivre les services d'ergothérapie.
- Ceci pourrait entraîner sa réadmission à l'hôpital si sa condition ne peut pas être stabilisée dans la communauté.

Risques pour l'ergothérapeute :

Si vous continuez d'évaluer Stevie au téléphone :

- Vous pourriez avoir de la difficulté à inspirer de la confiance et une bonne interaction au sein de la relation client-thérapeute.
- Vous pourriez avoir besoin de plus de temps pour obtenir l'information requise du client.
- Vous pourriez avoir de la difficulté à évaluer le client et à mettre en œuvre un traitement.
- Vous pourriez avoir de la difficulté à évaluer les risques de suicide.
- Vous pourriez avoir de la difficulté à obtenir de l'information objective.

Si vous exigez que Stevie vienne à l'hôpital pour se faire évaluer :

- Vous pourriez avoir de la difficulté à avoir une communication confiante et ouverte avec Stevie.



- Ceci ne sera peut-être pas perçu comme une pratique axée sur le client et pourrait être jugé comme manquant d'éthique.

Risques pour les autres intervenants :

Si vous continuez d'évaluer Stevie au téléphone :

- L'évaluation ne répondra peut-être pas aux besoins du client ou du programme.
- Il faudra peut-être réadmettre Stevie à l'hôpital si sa condition n'est pas évaluée/stabilisée dans la communauté de façon adéquate.
- Le traitement se fera au ralenti et Stevie aura de la difficulté à atteindre ses buts.

Si vous exigez que Stevie vienne à l'hôpital pour se faire évaluer :

- Le programme pourrait gagner une mauvaise réputation pour ne pas respecter les désirs des clients.
- Les séances en personne pourraient accroître les risques d'infection à la COVID-19.

Examinez vos options

Option 1

Vous continuez à évaluer Stevie au téléphone.

Option 2

Vous dites à Stevie qu'il doit venir à la clinique de l'hôpital pour achever l'évaluation en personne.

Ceci est l'option la plus appropriée

Justification : Pour l'instant, Stevie a un rapport avec vous, même si ce n'est pas au niveau voulu pour achever l'évaluation comme vous le feriez normalement lors d'un rendez-vous virtuel. Il pose un risque élevé et votre relation prendra du temps à se former. Vous devez être transparent avec Stevie et lui dire que vous devrez obtenir assez d'information pendant chaque appel pour pouvoir achever l'évaluation et, si vous continuez à le traiter au téléphone, vous continuerez à surveiller sa santé

Ceci n'est pas l'option la plus appropriée

Justification : Bien que des séances en personne soient probablement plus efficaces pour bien évaluer Stevie et ses problèmes de rendement occupationnel actuels, l'obliger à choisir cette option quand il sait qu'il existe une autre option pourrait l'aliéner du programme et des services. Bien qu'il est possible que cette option puisse être requise plus tard et que Stevie soit obligé d'avoir un rendez-vous en personne pour rester dans le



mentale pour lui fournir de l'appui et des suggestions, et pour qu'il maintienne ses progrès faits à l'hôpital. Vous pourriez aussi dire à Stevie que vous continuerez à travailler avec lui pour accommoder son désir d'être traité au téléphone mais qu'une méthode différente pourrait parfois être nécessaire.

Du point de vue éthique, fournir des services et recueillir de l'information avec la méthode à laquelle votre client consent est tout ce que vous pouvez faire pour l'instant. Bien que ceci ne soit pas la méthode idéale pour vous, un ergothérapeute professionnel acceptera la situation et fera preuve d'innovation et de souplesse dans la prestation de ses services. Forcer un client à choisir quelque chose qu'il ne veut pas pourrait le faire abandonner le programme, ce qui n'est pas professionnel ou éthique lorsqu'il y a un autre choix.

programme, vous établissez présentement un rapport avec lui et il participe, même si le format n'est pas idéal. Lorsqu'un client pose un risque élevé et que vous pouvez lui fournir des services sans enfreindre les règles du programme ou de l'employeur, il est important de continuer jusqu'à ce que d'autres choix soient requis.

L'éthique et le professionnalisme exigent que nous fournissions des options lorsqu'il y en a et que nous aidions les clients à participer et à réussir dans ces choix. Il est trop tôt pour forcer Stevie à choisir ce qu'il ne veut pas et bien que l'évaluation prendra peut-être plus de temps et ne sera peut-être pas idéale, il est important de continuer à essayer de recueillir l'information nécessaire au téléphone jusqu'à ce que vous décidiez que cette méthode est complètement inefficace.

Lorsqu'un ergothérapeute ne satisfait pas les attentes de la profession

Si des problèmes éthiques ne sont pas reconnus, un client, un membre de sa famille, un collègue ou même l'ergothérapeute pourrait subir un préjudice. Ce préjudice pourrait être le résultat de faire ou de ne pas faire quelque chose qui fâcherait ou dévaloriserait quelqu'un, ou compromettrait la confiance d'un client ou d'un pair dans une relation.

Si un professionnel choisit consciemment plutôt qu'involontairement d'agir d'une manière non éthique, un préjudice a plus de chance de se produire, d'être important, d'affecter plus de gens et d'avoir un impact nuisible sur le professionnel et, possiblement, sur la profession.

En éthique, une personne est intentionnellement « coupable » de faire quelque chose de mal ou d'incorrect même s'il n'y a aucune conséquence légale. Même si personne ne découvre qu'un ergothérapeute a choisi d'agir d'une façon non éthique, ce dernier pourrait



subir un préjudice; – la transgression pourrait miner son sentiment d'intégrité professionnelle et provoquer des remords de conscience.

Une action qui manque d'éthique professionnelle est probablement aussi illégale d'une façon ou d'une autre. L'éthique et la loi sont reliées mais l'éthique doit souvent répondre à des normes plus élevées que la loi. L'éthique professionnelle est souvent plus exigeante que l'éthique qui s'applique aux non-professionnels.

Des inquiétudes au sujet de mesures disciplinaires ou d'une poursuite en justice ne devraient pas motiver les actions d'un ergothérapeute. Être bon et bien faire pour les clients et d'autres personnes (faire ce qui est éthique) est une motivation qui est bien plus constructive et morale.

Consentement éclairé

En tant que professionnels de la santé réglementés, les ergothérapeutes sont légalement obligés d'obtenir un consentement pour fournir leurs services (en personne et virtuellement) ainsi que pour la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels sur la santé.³

Les clients ont un droit légal et éthique d'obtenir de l'information sur leurs soins et traitements ainsi que le droit de refuser ces soins et traitements. L'obtention du **consentement éclairé** est un processus dans le cadre duquel une personne compétente peut, après avoir reçu et compris tous les renseignements nécessaires, communiquer sa volonté de participer, ou son refus de participer, à une intervention. Les professionnels de la santé ont une obligation éthique d'obtenir un consentement éclairé et de fournir des services d'une manière professionnelle qui favorise l'autonomie du client de prendre des décisions volontaires sur ses propres soins de santé. Ceci comprend la compréhension des risques et des bienfaits ainsi que des autres options disponibles pour les services proposés, tel qu'expliqué par le professionnel qui propose les soins.

Les ergothérapeutes qui travaillent avec des enfants et des jeunes doivent connaître les règles visant l'obtention du consentement de ceux-ci et de leur mandataire spécial, et les faire participer au processus autant que c'est raisonnablement possible, même s'ils ne sont pas capables de fournir un consentement éclairé.

³ Le terme « services » englobe tous les aspects de la prestation des services d'ergothérapie, y compris l'évaluation, le traitement et la consultation, pour lesquels l'ergothérapeute doit obtenir un consentement.



Le consentement peut être donné par écrit ou oralement, tacitement ou explicitement. Il est fortement recommandé aux ergothérapeutes d'obtenir un consentement explicite chaque fois que c'est possible. Quel que soit le format du consentement obtenu, celui-ci devrait être documenté dans le dossier du client. L'obtention d'un consentement éclairé est un processus continu qui doit être réévalué tout au long de la prestation du service d'ergothérapie.

La prise de décisions sur les soins de santé et les adolescents

Bien que les adolescents puissent démontrer une capacité de prise de décisions comparable aux adultes, leur habileté à prendre des décisions appropriées peut être affectée par divers facteurs psychosociaux, comme la pression des pairs, l'impulsivité et des comportements qui favorisent le risqué.

On devrait toujours encourager les enfants et les adolescents à prendre des décisions concernant leurs soins de santé. Cette participation devrait être proportionnelle à leur capacité et aux circonstances. Leur consentement, assentiment ou dissidence doivent être respectés lorsque cela est possible. Lorsqu'il y a un désaccord, une démarche qui est transparente et qui suit une procédure établie, y compris une consultation, devrait être utilisée pour résoudre le conflit.

Le concept d'assentiment est essentiel pour reconnaître et respecter la valeur intrinsèque d'un jeune client. Les enfants devraient recevoir de l'information et des options qui conviennent à leur stade de développement pour qu'ils sachent à quoi s'attendre et ce que l'on attend d'eux, et qu'ils puissent participer, d'une manière appropriée à leur développement, à leurs propres soins. Dans bien des cas, la demande et l'obtention de l'assentiment peuvent réduire l'anxiété du jeune client, engendrer un sentiment de confiance entre le client et le fournisseur de soins de santé, et reconnaître l'autonomie émergente du client.

Coughlin, K.W. [Medical decision-making in paediatrics: Infancy to adolescence](#). Paediatrics & Child Health, 2018 23 (2) 138-142

Exercice de pratique réflexive

Scénario 5

Émilie est une jeune fille de 15 ans qui a pris du retard dans ses travaux scolaires. On vous l'a acheminée parce que son rendement occupationnel est préoccupant et qu'elle semble avoir des troubles de concentration et d'attention. Sa famille signale qu'elle est de



plus en plus renfermée et qu'elle préfère passer une grande partie de son temps en ligne. Vous avez commencé à fournir des services d'ergothérapie à Émilie pour l'aider à identifier des obstacles et pour formuler des stratégies qu'elle pourrait utiliser pour améliorer son rendement à l'école, comme avec des techniques d'entraînement attentionnel.

Émilie vous a dévoilé récemment qu'elle fait l'objet d'intimidation par d'autres élèves en raison de son orientation sexuelle. Elle se sent jugée et exclue, elle a de la difficulté à s'intégrer et elle est souvent anxieuse et triste lorsque les autres font des farces à son sujet. Ceci nuit à sa concentration en classe et à la maison. Émilie discute avec vous de certains des messages affichés par des jeunes de son âge sur leurs préférences sexuelles. Vous lui fournissez de l'information pour l'aider à mieux comprendre ses sentiments et ses pensées. Elle déclare qu'elle n'a pas encore discuté de ceci avec ses parents et qu'elle n'est pas encore prête à le faire car elle veut mieux comprendre d'abord ce qu'elle ressent.

En plus de lui fournir des stratégies pour améliorer sa concentration, vous aimeriez lui proposer un plan de traitement pour l'aider à composer avec ses difficultés émotionnelles et impliquer son professeur et ses parents dans son expérience d'intimidation, avec son consentement. Vous discutez également avec Émilie de l'établissement d'un but pour l'aider à améliorer sa communication avec ses parents afin d'obtenir leur appui. Elle accepte de collaborer avec vous.

Ses parents vous ont demandé un rapport sommaire à partager avec le professeur d'Émilie pour qu'ils puissent continuer à aider Émilie après la cessation des services d'ergothérapie.

Question éthique: Vous avez formé une bonne relation avec Émilie et elle a partagé avec vous ses inquiétudes et ses difficultés personnelles et scolaires. Devriez-vous inclure l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire?

Identifiez les ressources qui appuient votre prise de décisions

Code de déontologie et cadre décisionnel

Pratique axée sur le client

- Il faut déterminer ce qui est important pour le client.
- Il faut reconnaître la diversité et l'individualité de chaque client.

Respect de l'autonomie



- Il faut reconnaître le droit de chaque client de faire ses propres choix.
- Il faut respecter la dignité et la valeur de chacun.

Collaboration et communication

- Il faut maintenir la confidentialité et la sécurité de l'information du client.
- Il faut connaître et combler ses obligations professionnelles lorsqu'il y a un devoir de signaler et d'avertir.

Les compétences essentielles à la pratique pour les ergothérapeutes au Canada – 3^e édition

L'ergothérapeute :

- 1.5.2 Respecte la dignité, la vie privée et la confidentialité des clients.
- 1.5.5 Comprend comment les valeurs et les croyances peuvent influencer sur la pratique.
- 1.5.6 Se montre réceptif à la diversité.

Normes de consentement

Norme 3 – L'ergothérapeute s'assurera qu'un consentement éclairé est obtenu pour recueillir, utiliser et divulguer des renseignements personnels sur la santé, à moins que le consentement ne soit pas requis par la loi.

Identifiez les risques

Risques pour le client :

Si vous incluez l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire :

- Émilie peut avoir une réaction négative et refuser de poursuivre les services d'ergothérapie.
- Émilie peut se méfier de vous et de futurs fournisseurs de soins de santé.
- Cette divulgation non autorisée peut encourager Émilie à adopter des comportements posant plus de risque.

Si vous n'incluez pas l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire :



- Émilie n'obtiendra peut-être pas l'appui/l'aide dont elle a besoin à l'école pour traiter les facteurs qui affectent son rendement scolaire et son état émotionnel.

Risques pour l'ergothérapeute :

Si vous incluez l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire :

- Vous pourriez perdre la confiance et le rapport établi avec Émilie.
- Vous aurez violé la confidentialité de l'information si Émilie n'accepte pas que vous partagiez cette information avec ses parents. Cette action serait jugée non éthique et non professionnelle.
- Vous pourriez faire l'objet de mesures disciplinaires pour avoir partagé des renseignements personnels sur la santé sans autorisation puisque Émilie vous a dit explicitement qu'elle ne veut pas partager cette information pour le moment.

Si vous n'incluez pas l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire :

- Les parents d'Émilie pourraient se fâcher contre vous s'ils découvrent que vous étiez au courant de cette information et ne l'avez pas partagée avec eux.
- Les parents pourraient questionner si Émilie était capable de fournir un consentement. Ils pourraient porter plainte au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée ou à l'Ordre.

Risques pour les autres intervenants (organisme, vos autres clients) :

Si vous incluez l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire :

- On ne sait pas vraiment quelle serait la réaction des parents, ce qui pourrait empirer la situation.

Si vous n'incluez pas l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire :

- Les parents et le professeur d'Émilie n'auront pas une idée claire des facteurs qui affectent son rendement scolaire et son état émotionnel.



Examinez vos options

Option 1

Vous incluez l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire.

Ceci n'est pas l'option la plus appropriée

Justification : L'inclusion de l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire pour l'école pourrait manquer d'éthique et même être illégal si Émilie ne vous a pas donné son consentement. Ceci pourrait affecter négativement votre relation thérapeutique ainsi que la confiance et le rapport établis. Ceci pourrait aussi affecter sa confiance dans de futurs fournisseurs de soins de santé car elle pourrait être réticente à partager ses difficultés avec d'autres.

Option 2

Vous n'incluez pas l'information sur les préférences sexuelles et les difficultés émotionnelles d'Émilie dans le rapport sommaire.

Ceci est l'option la plus appropriée

Justification : Si Émilie ne vous a pas donné son consentement d'inclure cette information sur ses préférences sexuelles et ses difficultés émotionnelles dans le rapport sommaire, vous ne devriez pas le faire. Vous devez toutefois l'aviser des circonstances dans le cadre desquelles vous pourriez être obligée de divulguer cette information, comme si Émilie était en danger immédiat. Vous pouvez avoir une discussion avec elle pour déterminer quelle information elle accepterait que vous divulguiez dans le rapport et lui montrer le rapport final avant de le soumettre aux parents. Vous pouvez aussi l'aviser de vos obligations en matière de tenue des dossiers et si elle voudrait que son information concernant ses préférences sexuelles soit gardée dans une section verrouillée de son dossier clinique. Vous pouvez aussi lui demander si elle accepterait de rencontrer d'autres professionnels, comme la conseillère en orientation de son école.



La [Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé](#) (LCSS) met l'accent sur les principes d'une communication efficace et transparente avec les clients et sur l'exigence d'obtenir un consentement avant de commencer à fournir des services.

Il est important de reconnaître que la LCSS ne couvre pas, et ne peut pas couvrir, tous les aspects du consentement puisque la loi évolue constamment dans ce domaine. Ceci signifie que même si certaines situations ne sont pas traitées spécifiquement dans la LCSS, les ergothérapeutes ont l'obligation d'obtenir un consentement.

Collecte, utilisation et divulgation de renseignements personnels sur la santé

La [Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé](#) (LPRPS) définit les exigences en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels sur la santé et les responsabilités des dépositaires de ces renseignements et des mandataires de ces dépositaires. Certains éléments de la pratique peuvent être couverts par des lois fédérales sur la protection de la vie privée, comme la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#) (LPRPDE). Il faut absolument que les ergothérapeutes comprennent leur rôle dans la gestion des renseignements personnels sur la santé pour assurer le respect de la vie privée des clients et l'obtention d'un consentement éclairé⁴ pour la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels sur la santé. Il est également très important de savoir si d'autres lois que la LPRPS s'appliquent à votre pratique. Par exemple, si votre rôle n'est pas considéré comme un fournisseur de soins de santé à des fins de santé⁵, d'autres lois sur la protection de la vie privée régiront la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels dans votre pratique, y compris les renseignements personnels sur la santé.

⁴ Selon la LPRPS, le consentement à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels sur la santé est éclairé s'il est raisonnable dans les circonstances de croire que le particulier qu'ils concernent :

a) d'une part, connaît les fins visées par la collecte, l'utilisation ou la divulgation, selon le cas;
b) d'autre part, sait qu'il peut donner ou refuser son consentement. 2004, chap. 3, annexe A, par. 18 (5).

⁵ Voir l'article 2 de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*.



Les ergothérapeutes qui ont des rôles non cliniques doivent également bien comprendre les exigences en matière d'obtention du consentement pour avoir accès et divulguer des renseignements qui se trouvent dans le dossier du client ou de l'entreprise afin d'assurer la protection de la vie privée et la confidentialité des clients et du lieu de travail. Qu'il soit un chef de service, un propriétaire d'entreprise, un chef de pratique professionnelle ou un conseiller, l'ergothérapeute peut devoir consulter et gérer des dossiers cliniques pour diverses raisons ou fournir des conseils à ce sujet à d'autres personnes. Avant de recueillir, utiliser ou divulguer tout renseignement personnel, un ergothérapeute doit être certain qu'il détient l'autorité légale de le faire et qu'un consentement a été obtenu lorsque cela est nécessaire.

Les [Normes de consentement](#) décrivent les attentes minimales des ergothérapeutes concernant l'obtention du consentement.⁶ On s'attend à ce que les ergothérapeutes se servent toujours de leur jugement clinique pour déterminer la meilleure façon d'obtenir le consentement selon le type de pratique, le lieu de travail et

L'obtention du consentement éclairé pose des défis pour les professionnels de la santé

Les chercheurs ont observé qu'il y a probablement une grosse différence entre l'obtention du consentement éclairé en théorie et l'obtention du consentement éclairé en pratique pour les raisons suivantes :

- De nombreux clients ne lisent pas ou ne peuvent pas lire les formulaires de consentement qu'ils doivent signer.
- Les discussions sur le consentement et les évaluations de la capacité sont souvent superficielles et accélérées en raison du manqué de temps.
- Ce manqué de temps signifie aussi que des interprètes ne sont pas toujours utilisés pour les clients dont la langue maternelle n'est pas l'anglais.

Pour ces raisons, plusieurs clients peuvent subir des interventions médicales sans avoir fourni un consentement éclairé approprié.

Breslin, J.M., S.K. MacRae, J. Bell J et P.A. Singer; University of Toronto Joint Centre for Bioethics Clinical Ethics Group. [Top 10 health care ethics challenges facing the public: views of Toronto bioethicists](#). *BMC Med Ethics*. 26 juin 2005, 6:E5.

⁶ [Normes de consentement](#) (OEO, révisé en 2017)



les besoins des clients et des intervenants. On s'attend également à ce que les ergothérapeutes puissent justifier raisonnablement toute divergence des normes.

Obligation de faire rapport

L'ergothérapeute a une responsabilité professionnelle de connaître la [Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille](#) (spécialement la Partie X) qui est entrée en vigueur le 30 avril 2018, remplaçant la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* (1990). Le but principal de cette loi est de promouvoir les meilleurs intérêts, la protection et le bien-être des enfants. La loi indique clairement que les membres du public, y compris les professionnels, ont une obligation de faire rapport immédiatement à la Société d'aide à l'enfance s'ils soupçonnent qu'un enfant a ou pourrait avoir besoin de protection. Le [Guide : Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille \(LSEJF\)](#) de l'Ordre résume certaines des responsabilités liées à la soumission de rapports en vertu de la LSEJF dans l'exercice de l'ergothérapie. Ce guide vise à fournir un aperçu de l'obligation de faire rapport d'incidents dans le cadre desquels un enfant a ou pourrait avoir besoin de protection, en mettant l'accent sur les responsabilités des ergothérapeutes et indique où trouver de l'information supplémentaire.

Exercice de pratique réflexive

Scénario 6

Vous êtes un ergothérapeute avec une pratique privée qui travaille dans le domaine de l'assurance automobile. Votre client, Joey, vient d'avoir 18 ans. Vous le traitez depuis trois ans pour un traumatisme crânien et des lésions orthopédiques causés par un véhicule qui l'a frappé alors qu'il marchait dehors. Ses lésions orthopédiques sont à peu près guéries et ses principaux défis visent son fonctionnement exécutif et sa prise de décisions. Avant son accident, il avait déjà des problèmes de comportement, consommait des drogues et de l'alcool, et avait des troubles d'apprentissage. Il fréquentait une école pour les jeunes à risque et avait un casier judiciaire.

Les buts de Joey sont d'obtenir son diplôme de l'école secondaire et de pouvoir vivre indépendamment dans son propre appartement. Son existence actuelle à la maison est plutôt instable et il ne s'entend pas bien avec sa mère et son beau-père. Joey ne sait pas que sa mère a retenu les fonds versés par son assurance depuis son accident. Elle craint qu'il utilise cet argent pour acheter de la drogue et de l'alcool s'il en a accès. Joey a maintenant 18 ans et est incapable de travailler, mais il aimerait pouvoir déménager de chez lui et gérer sa propre vie.



Vous travaillez avec l'équipe de traitement de Joey, y compris sa travailleuse sociale, sa gestionnaire de cas, son physiothérapeute et son orthophoniste. Sa mère avait embauché son avocat. L'équipe croit qu'un but de réadaptation approprié serait pour Joey d'essayer de vivre dans un logement adéquat de manière autonome ou encadrée. L'équipe de traitement et l'avocat savent que la mère de Joey a retenu les fonds de l'assurance et n'a pas divulgué ces indemnités à Joey – ce qui lui permettrait d'atteindre son but. Les membres de l'équipe ont des opinions différentes concernant la capacité de Joey de prendre de bonnes décisions financières. D'un côté, il démontre une compréhension générale de la prise de décisions et de ses conséquences. De l'autre côté, il est difficile d'identifier si Joey comprend que certaines décisions pourraient être imprudentes et même préjudiciables.

Question éthique: Vous n'êtes pas très confortable avec l'idée que Joey ne soit pas au courant de l'argent qui lui revient quand ceci pourrait l'aider à atteindre ses buts. Il ne sait pas que sa mère retient ses fonds et il se demande pourquoi il n'a pas de revenu. Devriez-vous l'aviser de l'argent disponible?

Identifiez les ressources qui appuient votre prise de décisions

Code de déontologie et cadre décisionnel

Pratique axée sur le client

- Il faut déterminer ce qui est important pour le client.
- Il faut reconnaître la diversité et l'individualité de chaque client.

Respect de l'autonomie

- Il faut reconnaître le droit de chaque client de faire ses propres choix.
- Il faut respecter la dignité et la valeur de chacun.

Transparence

- Une divulgation complète favorise des relations intègres avec les clients, d'autres professionnels et la société en général.

Annexe sur les indemnités d'accident légales

L'Annexe sur les indemnités d'accident légales pouvant être versées en vertu de la *Loi sur les assurances* (1990) décrit les prestations d'assurance auxquelles un particulier est admissible s'il est gravement blessé lors d'un accident automobile en Ontario. Ces



prestations sont réglementées par la *Loi sur les assurances*. Les ergothérapeutes qui travaillent dans le secteur de l'assurance automobile doivent connaître cette Annexe et les termes comme « indemnités de personne sans revenu d'emploi » et « soins auxiliaires ».

Normes de consentement

L'ergothérapeute a besoin de connaître ses responsabilités concernant la gestion des renseignements personnels sur la santé.

La *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé* (LCSS) et la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* (LPRPS) consolident les principes de la communication efficace et transparente avec les clients et l'obligation d'obtenir un consentement avant de fournir des services et/ou de recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels sur la santé.

Identifiez les risques

Risques pour le client :

Si vous avisez Joey de ses indemnités et de son revenu :

- Joey ne saurait peut-être que faire dans cette situation là où sa mère a retenu les fonds. Ceci pourrait créer un conflit à la maison et rendre les relations familiales plus difficiles.
- Joey pourrait avoir accès à l'argent sans avoir de plan ou de soutien et pourrait utiliser cet argent de façon préjudiciable ou négative.

Si vous n'avez pas avisé Joey de ses indemnités et de son revenu :

- Lorsque Joey finirait par apprendre ce qui se passe et réaliserait que vous n'avez pas partagé cette information avec lui, votre relation client-thérapeute pourrait être affectée négativement et Joey pourrait perdre confiance en vous et dans les autres professionnels de la santé.
- Joey ne pourrait peut-être pas atteindre son but de vivre indépendamment tant que cette information ne lui est divulguée.
- Joey aurait à rester chez sa mère, ce qui pourrait l'affecter négativement.



Risques pour l'ergothérapeute :

Si vous avisez Joey de ses indemnités et de son revenu :

- La mère de Joey pourrait être fâchée contre vous.
- L'équipe de traitement pourrait être fâchée que vous n'avez pas discuté de ceci avec sa mère et que vous ayez avisé Joey par vous-même.
- Vous pourriez être congédié par la mère ou l'avocat.

Si vous n'avisez pas Joey de ses indemnités et de son revenu :

- Joey pourrait être fâché contre vous s'il découvre que vous saviez que sa mère retenait ses indemnités et son revenu.
- Joey pourrait vous congédier parce que vous n'avez pas divulgué de l'information sur des indemnités que vous aviez vous-même recommandées.

Risques pour les autres intervenants (sa mère, l'équipe de traitement) :

Si vous avisez Joey de ses indemnités et de son revenu :

- L'équipe de traitement, et vous-même, aurez à fournir un soutien à Joey pour traiter cette situation et gérer l'impact sur lui et ses relations familiales.
- Toute l'équipe de traitement pourrait être congédiée quand Joey se rendrait compte que tous les membres étaient au courant de la situation et que personne ne lui a divulgué cette information.
- Sa mère pourrait être fâchée de la divulgation de cette information qui pourrait affecter sa relation avec vous, avec l'équipe de traitement et, en dernier lieu, avec Joey.

Si vous n'avisez pas Joey de ses indemnités et de son revenu :

- L'équipe de traitement ne pourrait pas faire progresser le plan de réadaptation de Joey pour l'aider à atteindre ses buts.



Examinez vos options

Option 1

Vous n'avisez pas Joey de ses indemnités et de son revenu parce que vous craignez qu'il prenne des décisions préjudiciables.

Ceci n'est pas l'option la plus appropriée

Justification : Bien que la divulgation de l'information pose des risques parce que Joey a de la difficulté avec son fonctionnement exécutif et, par conséquent, sa prise de décisions, cette option ne démontre pas une pratique axée sur le client. Cette approche n'est pas transparente et ne tient pas compte de des choix de Joey. Retenir cette information n'aide pas Joey à atteindre ses buts ou à faire progresser son plan de réadaptation.

Puisqu'il croit probablement que vous êtes là pour l'aider à gagner plus d'indépendance, d'apprendre que vous n'avez pas partagé l'information sur ses indemnités pourrait le confondre. Il pourrait alors perdre confiance en vous et cesser de vous voir.

Option 2

Vous avisez Joey de ses indemnités et de son revenu.

Ceci est l'option la plus appropriée

Justification : Vous reconnaissez le droit de Joey d'avoir accès à cette information mais comprenez également les risques importants posés par cette divulgation sans avoir un plan pour l'aider à faire face à cette situation.

Idéalement, la participation de Joey à la prise de décisions sur ses indemnités et son revenu aurait commencé plus tôt dans le processus de rétablissement, compte tenu de l'importance de faire participer les adolescents dans la prise de décisions tout en tenant compte de la façon dont ils peuvent traiter et gérer l'information. Comme la divulgation de l'information pose des risques importants, la démarche la plus appropriée serait d'en discuter avec l'équipe de traitement, y compris l'avocat et la mère, pour ensuite formuler une façon responsable de partager cette information avec Joey. Le plan devrait comprendre l'accès à son argent de façon à diminuer les risques pour lui-même et pour sa famille.

Un élément important des obligations



professionnelles d'un ergothérapeute est une communication ouverte et transparente ainsi qu'une bonne collaboration avec les autres intervenants afin de favoriser les meilleurs résultats pour le client. Être transparent avec la famille et l'équipe, tout en établissant un plan qui aidera le client, est la démarche la plus éthique.

Conclusion

On s'attend à ce que les ergothérapeutes se servent de leur jugement et rendent compte des décisions qu'ils prennent concernant des clients et leur pratique d'ergothérapie. La [Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées](#) reconnaît les ergothérapeutes comme des professionnels autonomes. L'autoréglementation de la profession exige que les ergothérapeutes se conforment aux normes de leur profession et aux principes d'une conduite professionnelle. Il revient à l'ergothérapeute de connaître et de combler les obligations professionnelles précisées dans les documents de l'Ordre.

Chaque domaine de pratique pose des complexités particulières. Lorsqu'un ergothérapeute affronte une situation inhabituelle ou difficile dans le cadre de sa pratique – une situation dans le cadre de laquelle l'action la plus éthique n'est pas immédiatement apparente, la consultation des principes d'une pratique éthique peut aider à mieux comprendre les options et les attentes.

On maintient le professionnalisme en ergothérapie en se conformant aux normes d'exercice, y compris les principes d'une pratique éthique. Pour que les ergothérapeutes puissent fonctionner efficacement, ils doivent connaître les valeurs fondamentales de la profession – le respect et la confiance – afin de pouvoir exercer leur profession de manière autonome et d'intégrer les valeurs fondamentales en appliquant les principes d'une bonne pratique dans leur travail quotidien. Il est toutefois tout aussi important que les ergothérapeutes reconnaissent leurs propres valeurs, points de vue moraux et préjugés ainsi que les valeurs et expériences de leurs clients car ils peuvent affecter leur jugement professionnel et leurs décisions cliniques.



Respecter les normes d'exercice tout en tenant compte de ses perceptions et de celles de ses clients permet à l'ergothérapeute de prendre des décisions compétentes et de combler ses obligations professionnelles lorsqu'il fournit des soins éthiques, sécuritaires et axés sur le client.

Références/ressources de l'Ordre

Code de déontologie (OEO, révisé en 2020)

www.coto.org/docs/default-source/standards/code-de-deontologie-2020.pdf?sfvrsn=11ae5c59_12

Guide : Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF) (mis à jour en 2019) [www.coto.org/docs/default-source/default-document-library/guide--loi-de-2017-sur-les-services-%C3%A0-l-enfance-%C3%A0-la-jeunesse-et-%C3%A0-la-famille-\(lsejf\)-guide-mis-%C3%A0-jour-en-2019.pdf?sfvrsn=348b0446_0](http://www.coto.org/docs/default-source/default-document-library/guide--loi-de-2017-sur-les-services-%C3%A0-l-enfance-%C3%A0-la-jeunesse-et-%C3%A0-la-famille-(lsejf)-guide-mis-%C3%A0-jour-en-2019.pdf?sfvrsn=348b0446_0)

La démarche en 4 étapes de la prise de décision réfléchie (OEO, 2019)

<https://www.coto.org/standards-and-resources/ethics-standards-guidelines>

La prise de décision réfléchie dans la pratique de l'ergothérapie (OEO, 2021)

<https://www.coto.org/standards-and-resources/ethics-standards-guidelines>

Les compétences essentielles à la pratique pour les ergothérapeutes au Canada –

3^e édition (ACORE, 2011) www.coto.org/docs/default-source/standards/essen_comp_fr_2011.pdf?sfvrsn=2

Lignes directrices sur l'aide médicale à mourir (OEO, révisé en 2017)

<https://www.coto.org/standards-and-resources/ethics-standards-guidelines>

Normes de consentement (OEO, révisé en 2017)

www.coto.org/docs/default-source/standards/normes-de-consentement_2017.pdf?sfvrsn=8

Normes de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel (OEO, révisé en 2018)

www.coto.org/docs/default-source/default-document-library/normes-de-pr%C3%A9vention-des-mauvais-traitements-d-ordre-sexuel-2018.pdf?sfvrsn=f9ff6259_0

Normes de prévention et de lutte contre les infections (OEO, révisé en 2019)

www.coto.org/docs/default-source/french/normes-de-pr%C3%A9vention-et-de-lutte-contre-les-infections-2019.pdf



Normes de supervision des étudiants en ergothérapie (OEO, révisé en 2018)

www.coto.org/docs/default-source/default-document-library/normes-de-supervision-des-%C3%A9tudiants-en-ergoth%C3%A9rapie-2018.pdf?sfvrsn=a5a84f8e_0

Normes de tenue des dossiers (OEO, révisé en 2016)

[www.coto.org/docs/default-source/standards/coto-standards-for-record-keeping-\(feb-2016\)-fr.pdf?sfvrsn=2](http://www.coto.org/docs/default-source/standards/coto-standards-for-record-keeping-(feb-2016)-fr.pdf?sfvrsn=2)

Normes sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts (OEO, 2012)

www.coto.org/docs/default-source/standards/normes_sur_la_dintrets_2012.pdf?sfvrsn=2

Normes sur les limites professionnelles (OEO, révisé en 2015)

www.coto.org/docs/default-source/default-document-library/normes-sur-les-limities-professionnelles-2015.pdf?sfvrsn=2e4ed7_0

Q&A Elder Abuse (OEO, avril 2018 – disponible en anglais seulement)

www.coto.org/standards-and-resources/question-and-answer/april-2018-question-and-answer-reporting-elder-abuse

Autres références/ressources

Agner, Joy MS, MA, OTR/L. *Moving from Cultural Competence to Cultural Humility in Occupational Therapy: A Paradigm Shift*. *The American Journal of Occupational Therapy*, juillet/août 2020, vol. 74, n° 4

Breslin, J.M., S.K. MacRae, J. Bell et P.A. Singer; University of Toronto Joint Centre for Bioethics Clinical Ethics Group. *Top 10 health care ethics challenges facing the public: views of Toronto bioethicists*. *BMC Med Ethics*. 26 juin 2005, 6:E5

Coughlin, K.W. *Medical decision-making in paediatrics: Infancy to adolescence*. *Paediatrics & Child Health*, 2018 23 (2) 138-142

Information sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées. [Information sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées | Ontario.ca](http://www.ontario.ca/fr/information-sur-les-mauvais-traitements-a-l-egard-des-personnes-agees)

La partie X de la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille : Guide sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée à l'intention des fournisseurs de services www.ipc.on.ca/wp-content/uploads/2019/06/part-x-guide-f.pdf



Législation fédérale sur l'aide médicale à mourir (projet de loi C-14)
www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aide-medicale-mourir.html

Loi de 1991 sur les ergothérapeutes, L.O. 1991, chap. 33
www.ontario.ca/fr/lois/loi/91o33

Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées, L.O. 1991, chap. 18
www.ontario.ca/fr/lois/loi/91r18

Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui, L.O. 1992, chap. 30
www.ontario.ca/fr/lois/loi/92s30

Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé, L.O. 1996, chap. 2, annexe A
www.ontario.ca/fr/lois/loi/96h02

Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé, L.O. 2004, chap. 3, annexe A www.ontario.ca/fr/lois/loi/04p03

Ordre des kinésiologues de l'Ontario (OKO). Les courts scénarios utilisés dans le présent module ont été adaptés de l'OKO et utilisés avec permission.

Règl. de l'Ont. 34/10 : Annexe sur les indemnités d'accident légales - en vigueur le 1^{er} septembre 2010, en vertu de la Loi sur les assurances, L.R.O. 1990, chap. i.8
www.ontario.ca/fr/lois/reglement/100034

Schofield, R., M. Johnson et S. Lalonde. [Ethical dilemmas faced by Community Health Nurses in the COVID 19 pandemic](#). National Collaborating Centre for Determinants of Health. Septembre 2020

Wilkinson, Tim J., Winnie B. Wade et L. Doug Knock. [A Blueprint to Assess Professionalism: Results of a Systematic Review](#), Academic Medicine. Mai 2009, 84 (5) 551-558